



Réunion du Conseil Syndical du 23 septembre 2025

Syndicat Mixte de l'Eau et de
l'Assainissement
du Pays de Nemours (SMEAPN)



Aufferville
Augerville-La-Rivière
Bagneaux-sur-Loing
Boulancourt
Burcy
Buthiers
Châtenoy
Chevrainvilliers
Darvault
Faÿ-Lès-Nemours
Fromont
Grez-sur-Loing
Moncourt-Fromonville
Nanteau-sur-Essonne
Nemours
Ormesson
Poligny
Rumont
Saint-Pierre-Lès-Nemours

Conseil Syndical du 23 septembre 2025

ORDRE DU JOUR (1/2)

AFFAIRES GÉNÉRALES

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

<u>ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 24/06/2025</u>	<u>ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 24/06/2025</u> EA2025_052- PRÉSENTATION DES RAD EAU POTABLE 2024 (VÉOLIA EAU ET SAUR) EA2025_053- LANCEMENT DÉMARCHE DUP CAPTAGES DE L'EX. SMERB	<u>ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 24/06/2025</u> AS2025_054 TARIFICATION DES PRESTATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLES DES INSTALLATIONS ANC SUR LA RÉGION DE BUTHIERS AS2025_055 PRÉSENTATION DU RAD ASSAINISSEMENT 2024 (SAUR)
---	---	--

Conseil Syndical du 23 septembre 2025

ORDRE DU JOUR (2/2)

AFFAIRES GÉNÉRALES

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT</u>	<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT</u>	<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT</u>
<u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u> <u>2025 029</u> – DISSOLUTION DES BUDGETS PRINCIPAUX OU ANNEXES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT » DES SYNDICATS AYANT FUSIONNÉS AU 1 JANVIER 2025 POUR FORMER LE SMEAPN <u>2025 030</u> – ACCORD D ADHÉSION DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE D EAU ET D ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NEMOURS <u>2025 031</u> – ADHESION AU GROUPEMENT D INTERET PUBLIC ID 77 <u>2025 032</u> – DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT AU GROUPEMENT D’INTÉRÊT PUBLIC « ID 77 »	<u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u> <u>EA2025 054</u> - RPQS EAU POTABLE <u>EA2025 055</u> - ADHESION AU SYNDICAT SEINE ET MARNE NUMERIQUE EN QUALITE DE MEMBRE ASSOCIE ET A L ACTIVITE COMPLEMENTAIRE « SERVICES NUMERIQUES » <u>EA2025 056</u> – LANCEMENT D UN SCHEMA DIRECTEUR D ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR L ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SMEAPN	<u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u> <u>AS2025 056</u> - RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2024 <u>AS2025 057</u> - AVENANT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D ASSAINISSEMENT SAUR LE TERRITOIRE DE L EX SIAEP NSP
<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>

Emargement (1/2)

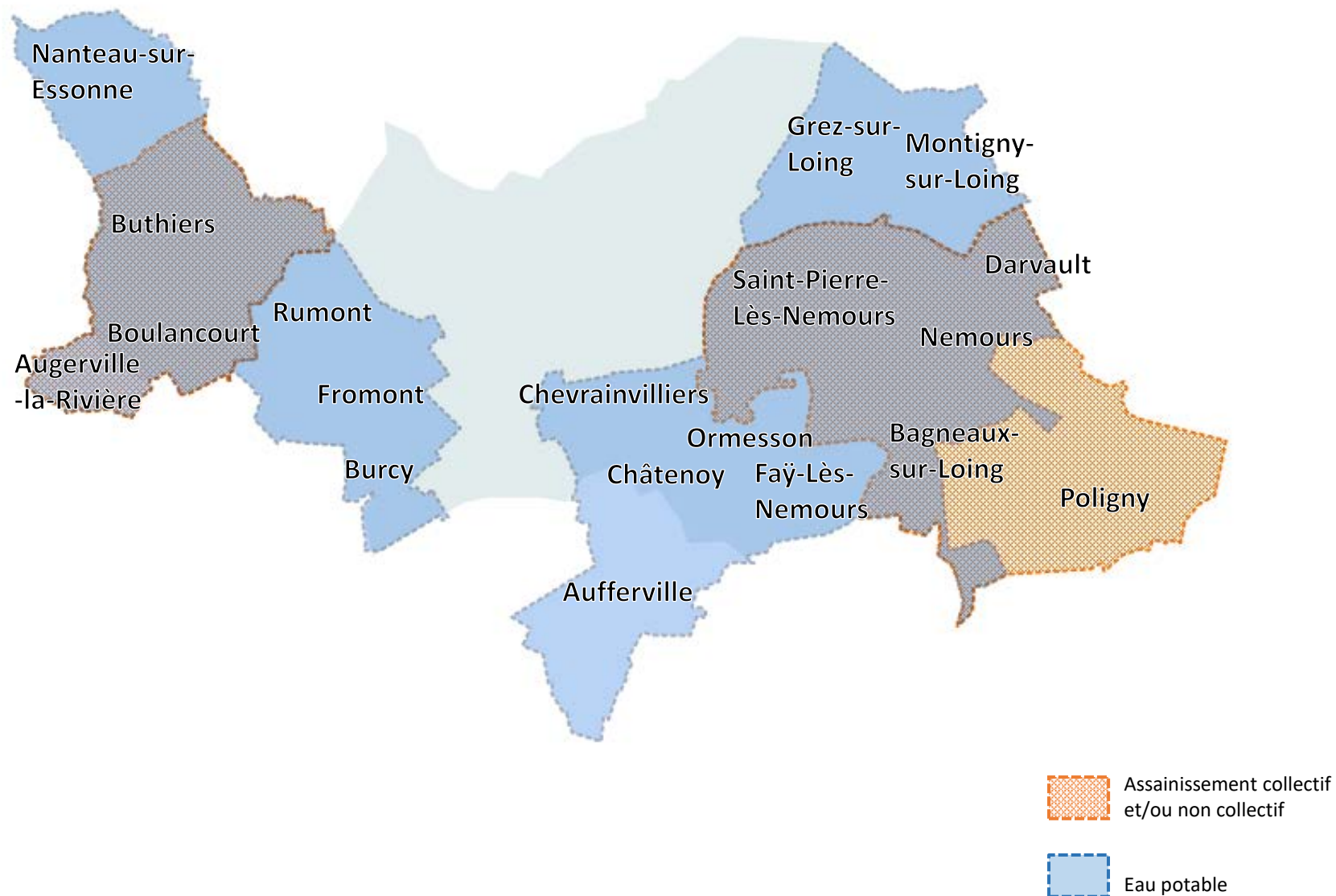
COMMUNES (19) / REPRESENTANTS (23)		Date/Naissance	Titre	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIR à	ABSENTS
AUFFERVILLE (77570) <i>AEP</i>	BRIAND Thierry	30/05/1968	T				
	VALLERY Thierry	24/10/1958	S	x			
BAGNEAUX SUR LOING (77167) <i>ASST et AEP</i>	COFRECES Segundo	02/05/1963	T	x			
	COQUELLE Gérard	02/06/1963	S				
BOULANCOURT (77760) <i>ASST et AEP</i>	VIRON Hervé	01/10/1971	T				x
	JAIRE Eric	xx/02/1972	S				
BURCY (77760) <i>AEP</i>	DUMONCEAUX Joel	29/01/1945	T	x			
	MESSIAS Marinette	30/11/1976	S				
BUTHIERS (77760) <i>ASST et AEP</i>	CHAMOREAU Christophe	17/04/1962	T	x			
	THEVENET Julien	25/01/1977	S				
CHATENOY (77167) <i>AEP</i>	BEAUVAIS Evelyne	19/09/1948	T	x			
	PANNESE Magalie	23/01/1969	S				
CHEVRAINVILLIERS (77167) <i>AEP</i>	LOUDIN Benoit	23/08/1979	T		x	Beauvais E	
	MAUCCI Xavier	20/11/1990	S				
DARVAULT (77140) <i>ASST et AEP</i>	DEMASSON Frédéric	15/04/1964	T	x			
	BROCHON Eric	01/09/1977	S				
FAY LES NEMOURS (77167) <i>AEP</i>	PEUTOT Christian	26/05/1969	T	x			
	PAVIE Gilbert	11/09/1946	S				
FROMONT (77760) <i>AEP</i>	COURTOIS Pascal	21/10/1961	T				x
	BAGREAUX Serge	28/12/1958	S				
GREZ SUR LOING (77880) <i>AEP</i>	GABORIT Véronique	21/07/1962	T	x			
	CORNAIRE Thomas	07/04/1978	S				
MONCOURT-FROMONVILLE (77140) <i>AEP</i>	LABELLE Maxime	12/04/1983	T				x
	CHARRIER Jean François	25/02/1967	S				
NANTEAU SUR ESSONNE (77760) <i>AEP</i>	RATIER François	14/01/1959	T	x			
	MAUXION Olivier	31/05/1974	S				

Emargement (2/2)

COMMUNES (19) / REPRESENTANTS (23)		Date/Naissance	Titre	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIR à	ABSENTS
NEMOURS (77140) ASST et AEP	ROUX Philippe	22/09/1948	T	x			
	KINDERF Gilles	16/10/1954	T				x
	BAURY- SAILLY Frédéric	03/06/1969	T				x
	LACROUTE Valérie	29/10/1965	T				
	MARCANDELLA Florence	22/01/1964	S	x			
	DURIEUX Annie	27/03/1954	S				
	HAVET Odile	04/10/1977	S				
	DELAROCHE Sophie	08/09/1968	S				
ORMESSON (77167) AEP	NEHOULT Jean-Pierre	27/11/1951	T	x			
	DIDIER Jean-Pierre	11/01/1961	S				
CC du PITHIVERAIS-	CITRON Olivier	xx/09/1967	T				x
	HURFIN Pierre-Yves	25/06/1959	S				
POLIGNY (77167) ASST	LEDUC Christine	18/07/1954	T	x			
	BONIN Fannie	24/09/1953	S				
RUMONT (77760) AEP	TRAVERS-MOUSSINET Michel	14/02/1957	T	x			
	BARBAUD Patrice	09/04/1972	S				
SAINT-PIERRE- LES-NEMOURS ASST et AEP	LANDAIS Bruno	18/09/1963	T				x
	DUMAY Jean-Claude	26/03/1958	T	x			
	REMOND Thierry	22/05/1962	S				
	DALMAYRAC Eric	25/11/1963	S				
TOTAL				15	1	1	7

Le Président nomme 3 secrétaires de séance.

AFFAIRES GÉNÉRALES



PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Dissolution des Budgets Principaux ou annexe Eau Potable et Assainissement	2025_029

A la demande du SGC de Fontainebleau,

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver la dissolution des budgets principaux ou annexes « Eau potable » des entités fusionnées à savoir :

- SIAEP de Burcy Fromont Rumont
- SIE de Grez sur Loing - Moncourt Fromonville
- SME de la Région de Buthiers
- SIAEP de Nemours Saint-Pierre

Le Président propose au comité syndical d'approuver la dissolution des budgets principaux ou annexes « Assainissement » de :

- SME de la Région de Buthiers
- SIAEP de Nemours Saint-Pierre

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver ces dissolutions de Budgets et de passer aux votes.



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Accord d'adhésion de communes au SMEAPN	2025_030

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver l'adhésion de 5 communes de :

- Amponville « eau potable »
- Garentreville « eau potable »
- Guercheville « eau potable et assainissement collectif »
- Larchant « eau potable »
- Villiers sous Grez « eau potable et assainissement collectif »

Au Smeapn au 31/12/2025

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver la modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts du SMEAPN en intégrant à la liste des membres, les cinq communes dont l'adhésion est souhaitée ;

Le Président propose, par ailleurs, au comité syndical d'approuver le transfert des compétences suivantes au 31 décembre 2025 :

- * Faÿ-lès-Nemours pour la carte « Assainissement non collectif » ;
- * Grez sur Loing pour les cartes « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif ».

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Accord d'adhésion de communes au SMEAPN	2025_030

Le président propose au comité syndical d'approuver le principe de transfert des excédents et déficits des budgets annexes des communes susmentionnées dans la limite maximale d'excédent transféré de 196,00€ par abonné du service « Eau potable » communal et de 418,00€ par abonné du service « Assainissement collectif » communal ;

Le Président demande à l'assemblée générale de passer aux votes sur l'ensemble de ces points.



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Adhésion au groupement d'intérêt public ID 77	2025_031

Le président exprime l'intérêt de faire adhérer le SMEAPN à ID 77 et en expose les raisons. Il demande au comité syndical d'accepter les termes du contrat d'adhésion à ce groupement d'intérêt public ID77

Le Président demande à l'assemblée générale de passer aux votes



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

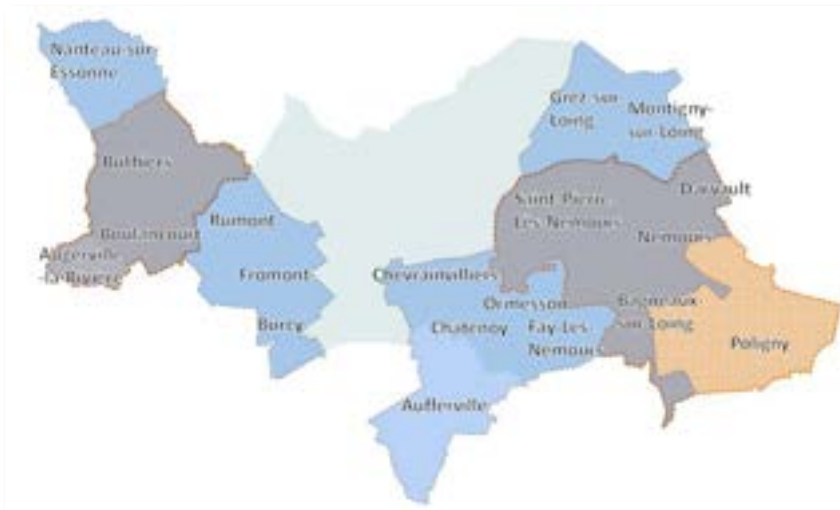
PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Adhésion au groupement d'intérêt public ID 77	2025_032

Le président demande au Comité syndicale de se prononcer sur la candidature d'un des Vice-président Monsieur Christophe Chamoreau en tant que représentant du SMEAPN auprès du GIP (Groupement d'Intérêt Public) ID77 (Ingénierie Départementale 77)

Le Président demande à l'assemblée générale d'approuver sa candidature et de passer aux votes



Adoption par l'assemblée à l'unanimité



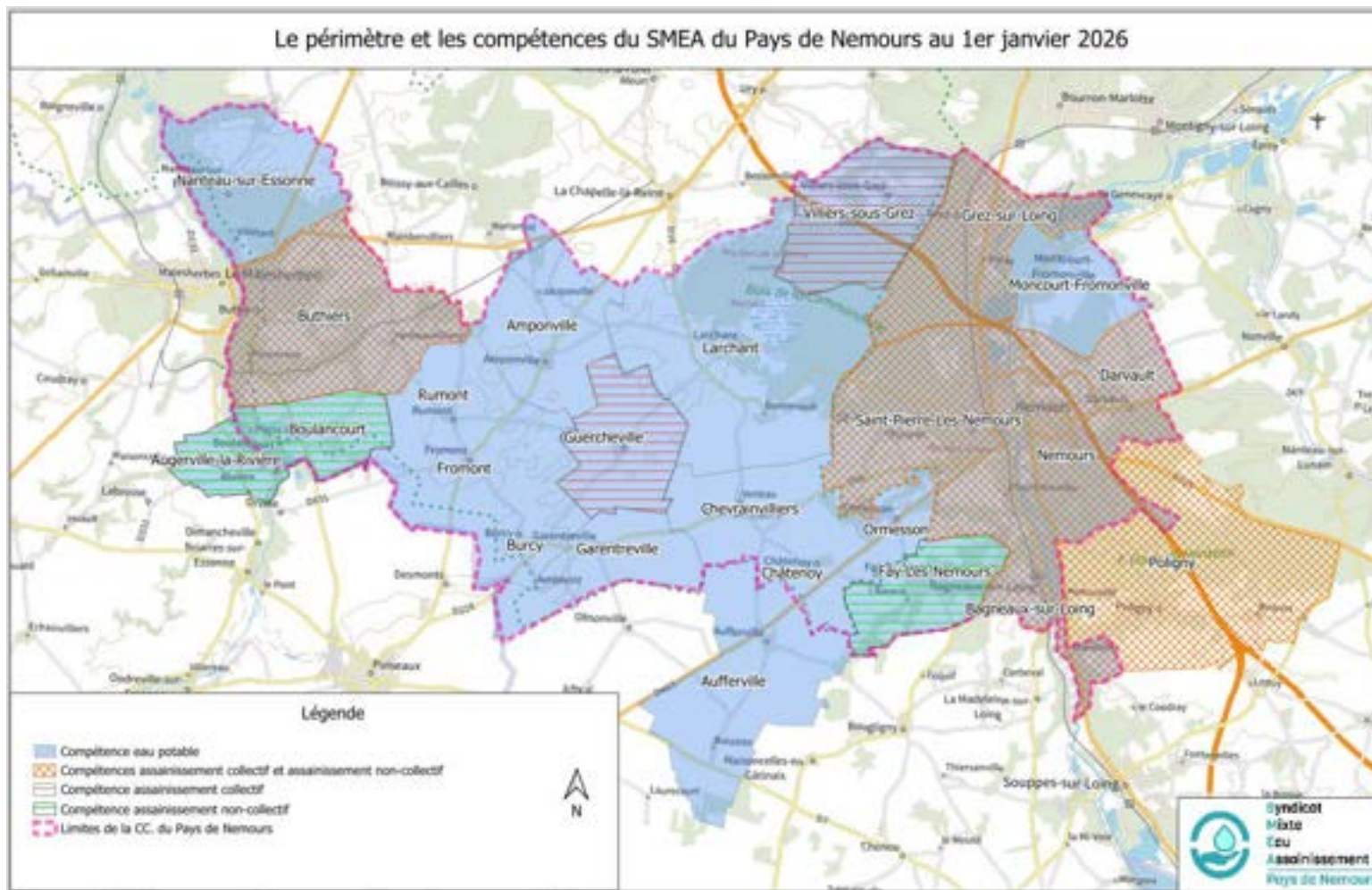
AFFAIRES DIVERSES

- 1) FUTUR TERRITOIRE DU SMEAPN AU 1^{ER} JANVIER 2026
- 2) EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EAU ET ASSAINISSEMENT
- 3) PLANNING DES CS

1) FUTUR TERRITOIRE DU SMEAPN AU 1ER JANVIER 2026

À la suite de la délibération des communes concernées concernant leur adhésion au SMEAPN, au 1^{er} janvier 2026, le Syndicat sera composé de :

- 24 communes (+5 par rapport à la situation actuelle) ;
- 23 communes pour la compétence **eau potable** (+5) ;
- 9 communes pour la compétence **assainissement collectif** (+3) ;
- 10 communes pour la compétence **assainissement non collectif** (+2).



2) EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EAU ET ASSAINISSEMENT

Un candidat a été retenu : Mathieu KOTTELAT.

En appui et sous la responsabilité du responsable technique, ses missions sont axées notamment sur les points suivants :

- Contrôle de l'exploitation quotidienne mise en œuvre par les fermiers,
- Relation aux usagers,
- Suivi et amélioration de la connaissance du patrimoine,
- Suivi d'études et de travaux, suivi de chantiers ;
- Participation à la définition des programmes de gestion patrimoniale ;
- Participation à l'analyse des données fournies par les exploitants ;
- Participation aux COTECH/COPIL avec les exploitants.

Il débutera au Syndicat le 12 novembre 2025.



3) PLANNING DES CONSEILS SYNDICAUX

Prochain conseil syndical : le mercredi 19/11/2025 à 18h30.

Il portera notamment sur la tarification 2026 du Syndicat (tarifs d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif) et les redevances performance de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

QUESTIONS/RÉPONSES AFFAIRES GÉNÉRALES

Question M. Segundo COFRECES : concernant les communes qui ne souhaitent pas transférer les compétences d'assainissement (Larchant et Moncourt-Fromonville) : quelles sont leurs justifications ?

Réponse (Syndicat) : Concernant la commune de Larchant, la raison indiquée est affective, mais également financière, car le budget d'assainissement est utilisé pour alimenter le budget général.

Question M. Florence MARCANDELLA : sous quels délais, les communes n'ayant pas pris de décision quant au transfert (Moncourt-Fromonville) peuvent-elles encore la prendre ?

Réponse (Syndicat) : En principe, le délai est déjà dépassé. La deadline étant la prise de délibération par le Syndicat, soit le présent conseil syndical. Cette prise de délibération est elle-même contrainte par le délai réglementaire de la procédure de transfert, qui est de 3 mois avant le transfert.

AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE



 Eau potable

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 24 JUIN 2025	DÉLIBÉRATION
Rapport Annuel du Concessionnaire sur l'Eau Potable de l'exercice 2024 (RAD)	EA2025/052
Protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable Lancement des procédures DUP et mise en place des périmètres de protection des captages de la région de Buthiers	EA2025/053



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE EAU
POTABLE PAR LA SOCIÉTÉ COGITE





Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Service Eau Potable

Syndicat Mixte des Eaux du Pays de Nemours

Exercice 2024

... à destination des usagers...

... pour plus de transparence...

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.



1 Les indicateurs de performance du service d’eau potable

1.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre (SIAEP NSP)

Thème	Code	Libellé	2021	2022	2023	2024
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 912	22 912	22 912	23 070
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,68	3,82	3,93	4,03
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	3,63	3,68	3,82	3,93
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100%	100%
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	99	99	109	109
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	80,47%	81,88%	84,44%	80,19%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	4,15	3,85	3,19	4,03
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	3,97	3,66	3,05	3,94
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,12%	0,09%	0,03%	0,10%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	100%	100%	89%	89%
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	2 845	2 810	2 246	- €
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/ 1000 abonnés)	3,04	6,03	5,19	4,38
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	96,84%	98,90%	98,24%	98,81%
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	10,4	9,0	10,1	8,3
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,54%	2,67%	2,68%	2,89%
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (nombre/ 1000 abonnés)	0,35	0,35	0,58	0,35

1.2 Périmètre de l'ex. SIE Grez Moncourt (SIE GM)

Thème	Code	Libellé	2023	2024
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 431	3 430
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2,93 €	3,06 €
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	NR	2,93 €
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	100	106
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	86,75%	82,83%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	2,86	3,65
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	2,67	3,47
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0%	0%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79%	70%
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	-	153 €
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/ 1000 abonnés)	6,2	2,47
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00%	100,00%
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	-	0,5
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,17%	1,24%
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (nombre/ 1000 abonnés)	1,86	2,47

1.3 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

Thème	Code	Libellé	2023	2024
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 744	1 741
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,08 €	3,21 €
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2,95 €	3,08 €
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	93,3%
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	100	105
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	80,6%	76,2%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	1,95	2,26
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	1,84	2,15
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,00%	0,06%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	20%	20%
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	- €	- €
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/ 1000 abonnés)	12,15	8,4
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00%	100,00%
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	-	7,9
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,89%	1,59%
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (nombre/ 1000 abonnés)	4,67	1,87

1.4 Périmètre de l'ex. SIAEP de Burcy Fromont Rumont (SIAEP BFR)

Thème	Code	Libellé	2023	2024
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	-	530
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	4,23 €	4,37 €
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	-	4,23 €
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours	2 jours
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	-	100%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	-	100%
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	103	103
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	89,49%	85,22%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	-	1,04
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	-	0,85
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	-	2,94%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	50%	50%
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/ 1000 abonnés)	-	- €
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/ 1000 abonnés)	6,69	6,71
Gestion financière	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00%	100,00%
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	-	1,8
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	-	1,99%
Gestion financière	P155.1	Taux de réclamations (nombre/ 1000 abonnés)	0,00	0,00

SOMMAIRE

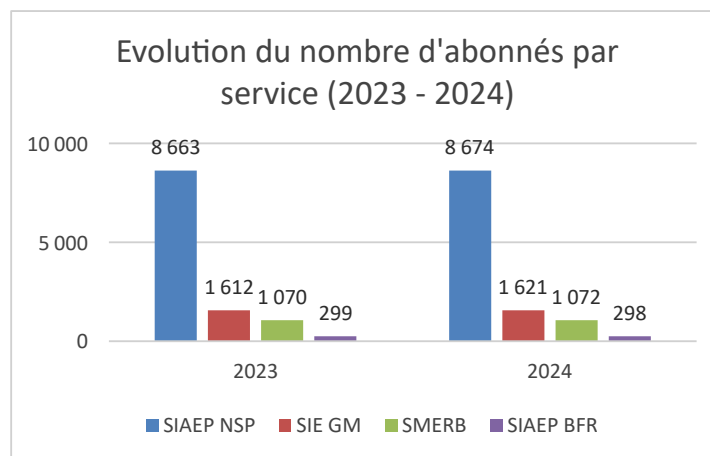
1	Les indicateurs de performance du service d’eau potable.....	2
1.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre (SIAEP NSP)	2
1.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt (SIE GM).....	3
1.3	Périmètre de l’ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB).....	4
1.4	Périmètre de l’ex. SIAEP de Burcy Fromont Rumont (SIAEP BFR)	5
2	Les usagers du service public d’eau potable.....	9
2.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	10
2.1.1	Les abonnés du service	10
2.1.2	Les volumes consommés	10
2.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt	12
2.2.1	Les abonnés du service	12
2.2.2	Les volumes consommés	12
2.3	Périmètre de l’ex. SMERB	13
2.3.1	Les abonnés du service	13
2.3.2	Les volumes consommés	13
2.4	Périmètre de l’ex. SIAEP BFR	14
2.4.1	Les abonnés du service	14
2.4.2	Les volumes consommés	14
3	Les installations du service public d’eau potable.....	15
3.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	15
3.1.1	Ouvrages de production d’eau potable	15
3.1.2	Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau.....	15
3.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt	17
3.2.1	Ouvrages de production d’eau potable	17
3.2.2	Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau.....	17
3.3	Périmètre de l’ex. SMERB	18
3.3.1	Ouvrages de production d’eau potable	18
3.3.2	Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau.....	18
3.4	Périmètre de l’ex. SIAEP BFR	19

3.4.1	Ouvrages de production d’eau potable	19
3.4.2	Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau.....	19
4	La gestion du service public d’eau potable.....	20
4.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	20
4.1.1	Le contrat de concession de service public d’eau potable.....	20
4.1.2	Les moyens du concessionnaire et du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	21
4.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt	22
4.2.1	Le contrat de concession de service public d’eau potable.....	22
4.2.2	Les moyens du concessionnaire et du SIE Grez Moncourt	22
4.3	Périmètre de l’ex. SMERB.....	23
4.3.1	Le contrat de concession de service public d’eau potable.....	23
4.3.2	Les moyens du concessionnaire et du SMERB	23
4.4	Périmètre de l’ex. SIAEP BFR	24
4.4.1	Le contrat de concession de service public d’eau potable.....	24
4.4.2	Les moyens du concessionnaire et du SIAEP BFR	24
5	L’activité du service d’eau potable en 2024	25
5.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	25
5.1.1	La production d’eau potable	25
5.1.2	La distribution d’eau potable	25
5.1.3	Les travaux réalisés	27
5.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt	28
5.2.1	La production d’eau potable	28
5.2.2	La distribution d’eau potable	28
5.2.3	Les travaux réalisés	30
5.3	Périmètre de l’ex. SMERB.....	31
5.3.1	La production d’eau potable	31
5.3.2	La distribution d’eau potable	31
5.3.3	Les travaux réalisés	33
5.4	Périmètre de l’ex. SIAEP BFR	34
5.4.2	La distribution d’eau potable	34
5.4.3	Les travaux réalisés	36
6	Les aspects financiers du service public d’eau potable.....	37

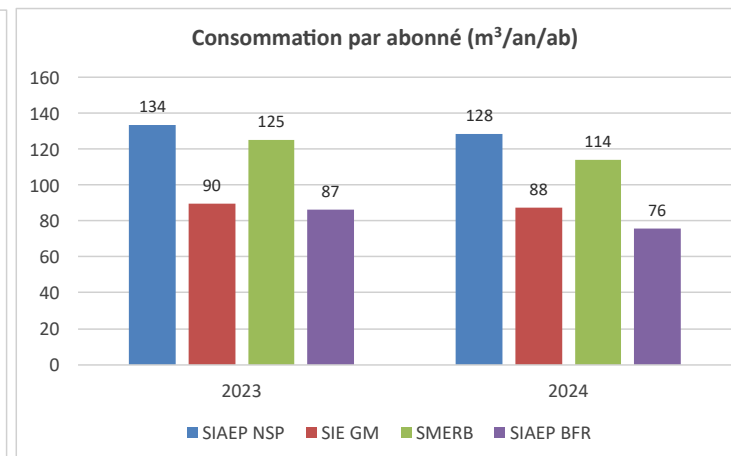
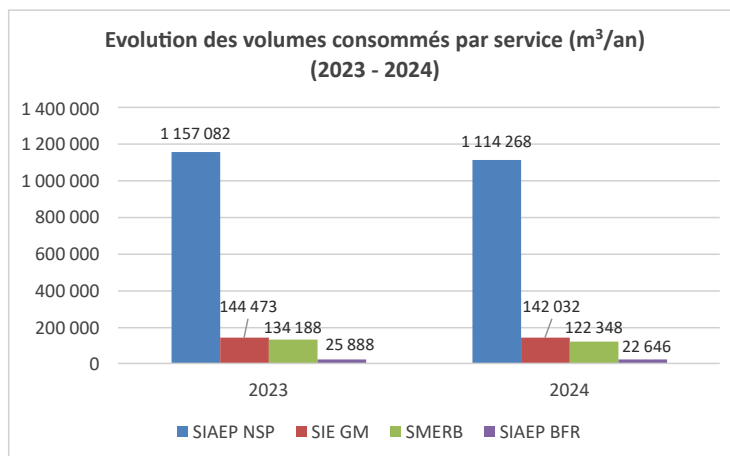
6.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	37
6.1.1	Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable	37
6.1.2	Le budget du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	40
6.1.3	La facturation de la redevance Eau potable	41
6.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt	43
6.2.1	Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable	43
6.2.2	Le budget du SIE GM	45
6.2.3	La facturation de la redevance Eau potable	46
6.3	Périmètre de l’ex. SMERB	48
6.3.1	Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable	48
6.3.2	Le budget du SMERB	50
6.3.3	La facturation de la redevance Eau potable	50
6.4	Périmètre de l’ex. SIAEP BFR	52
6.4.1	Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable	52
6.4.2	Le budget du SIAEP BFR	54
6.4.3	La facturation de la redevance Eau potable	55
7	Annexes	57
7.1	Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	57
7.2	Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIE Grez Moncourt	58
7.3	Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SMERB	59
7.4	Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIAEP BFR	60

2 Les usagers du service public d’eau potable

En 2024, 11 665 abonnés étaient répartis sur les quatre services d’adduction d’eau potable présents sur l’actuel périmètre du SMEAPN. Ces abonnés se répartissent comme suit entre les différents périmètres :



Les volumes d’eau potable consommés par service ainsi que les consommations unitaires moyennes sont présentés ci-après :



La déclinaison des données ci-dessus à l’échelle de chaque périmètre du territoire est présentée dans les paragraphes suivants.

2.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

2.1.1 Les abonnés du service

En 2024, **8 674 abonnés** étaient recensés sur le service de distribution d’eau potable du SIAEP de Nemours Saint Pierre :
Le service a gagné **11 abonnés** en 2024, soit une hausse de **+0,13 %**.

Le ratio d’habitants par abonnement domestique est de **2,66 habitants par abonnement**.

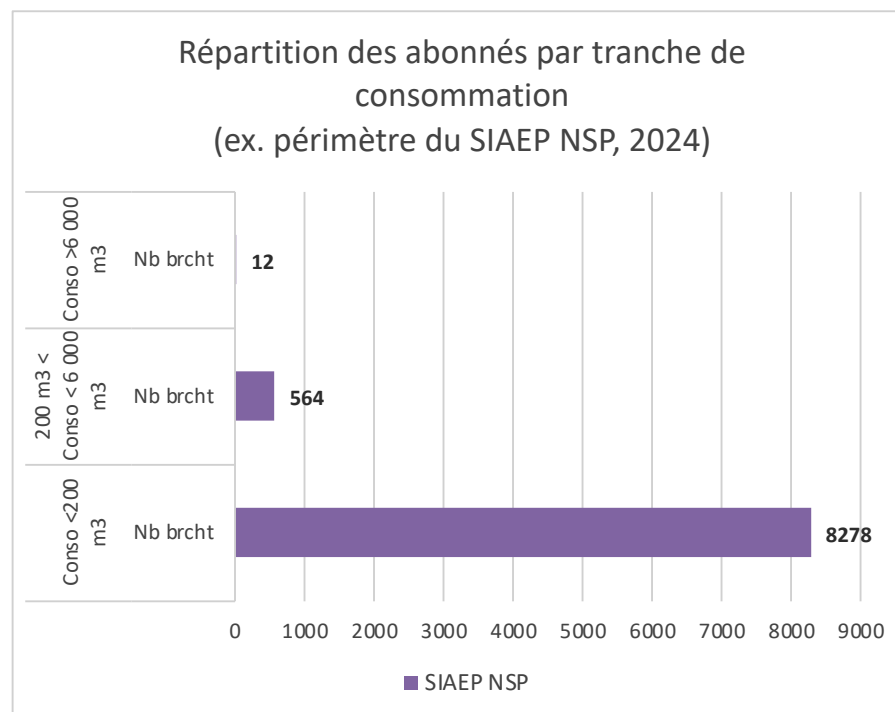
Les communes ayant transféré leur **compétence Eau Potable au SIAEP de Nemours Saint-Pierre** sont les communes de :

- **Aufferville**
- **Bagneaux-sur-Loing**
- **Châtenoy**
- **Chevrainvilliers**
- **Darvault**
- **Faÿ-lès-Nemours**
- **Nemours**
- **Ormesson**
- **Saint-Pierre-lès-Nemours**

2.1.2 Les volumes consommés

En 2024, ramenés à une période de consommation de 365 jours, **1 114 268 m³** ont été livrés aux usagers du SIAEP de Nemours Saint-Pierre, soit une baisse de **-3,7%** par rapport à l’année précédente. La consommation moyenne par abonné s’établit à **128 m³ par abonné**, en baisse de **-3,8%** par rapport à l’année précédente.

La répartition des abonnés par consommation unitaire en 2024 est la suivante :



Le **SIAEP de Nemours Saint-Pierre** se fournit en eau à d'autres services, via :

- Une convention d'achat d'eau en gros avec le SIAEP du Plateau du Sud du Bocage pour recevoir :
 - De l'**eau potable** à partir du raccordement au lieu-dit « Glandelles » jusqu'à **2 000 m³ par an**.
- Une convention de **fourniture permanente d'eau brute** (1600m³/jour), fournie à partir du raccordement sur la conduite de Chaintreauville, avec Eau de Paris constituée de :
 - Un droit d'eau jusqu'à 800m³/jour,
 - Un achat d'eau jusqu'à 800 m³/jour.

Le **SIAEP de Nemours Saint-Pierre** ne vend pas d'eau en gros à d'autres services.

2.2 Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt

2.2.1 Les abonnés du service

En 2024, **1 621 abonnés** étaient recensés sur le service de distribution d’eau potable du **SIE Grez Moncourt** :
Le service a gagné **9 abonnés** en 2024, soit une hausse de **+0,6 %**.

Le ratio d’habitants par abonnement domestique est de **2,12 habitants par abonnement**.

En 2024, les communes ayant transféré leur **compétence Eau Potable au SIE Grez Moncourt** sont les communes de :

- **Grez-sur-Loing,**
- **Moncourt-Fromonville**

2.2.2 Les volumes consommés

En 2024, ramenés à une période de consommation de 365 jours, **142 032 m³** ont été livrés aux usagers du **SIE Grez Moncourt**, soit une baisse de **-1,7 %** par rapport à l’année précédente. La consommation moyenne par abonné s’établit à **88 m³ par abonné**, en baisse de **-2,2 %** par rapport à l’année précédente.

Le **SIE Grez Moncourt** n’achète pas d’eau en gros à d’autres services.

Le **SIE Grez Moncourt** a vendu en 2024, **73 744 m³** d’eau en gros au SIDEAU, autre service d’eau potable, soit **9,3% de moins qu’en 2023**.

2.3 Périmètre de l’ex. SMERB

2.3.1 Les abonnés du service

En 2024, **1 072 abonnés** étaient recensés sur le service de distribution d’eau potable du **SMERB** :
Le service a gagné **2 abonnés** en 2024, soit une hausse de **+0,2 %**.

Le ratio d’habitants par abonnement domestique est de **1,62 habitants par abonnement**.

En 2024, les communes ayant transféré leur **compétence Eau Potable au SMERB** sont les communes de :

- **Augerville-la-Rivière,**
- **Boulancourt,**
- **Buthiers,**
- **Nanteau-sur-Essonne.**

2.3.2 Les volumes consommés

En 2024, ramenés à une période de consommation de 365 jours, **122 348 m³** ont été livrés aux usagers du **SMERB**, soit une baisse de **-8,8 %** par rapport à l’année précédente. La consommation moyenne par abonné s’établit à **114 m³ par abonné**, en baisse de **- 9 %** par rapport à l’année précédente.

Le **SMERB** n’achète pas d’eau en gros à d’autres services.

Le **SMERB** ne vend pas d’eau en gros à d’autres services.

2.4 Périmètre de l’ex. SIAEP BFR

2.4.1 Les abonnés du service

En 2024, **298 abonnés** étaient recensés sur le service de distribution d’eau potable du **SIAEP BFR** :

Le service a perdu **1 abonné** en 2024, soit une baisse de **-0,3 %**.

Le ratio d’habitants par abonnement domestique est de **1,78 habitants par abonnement**.

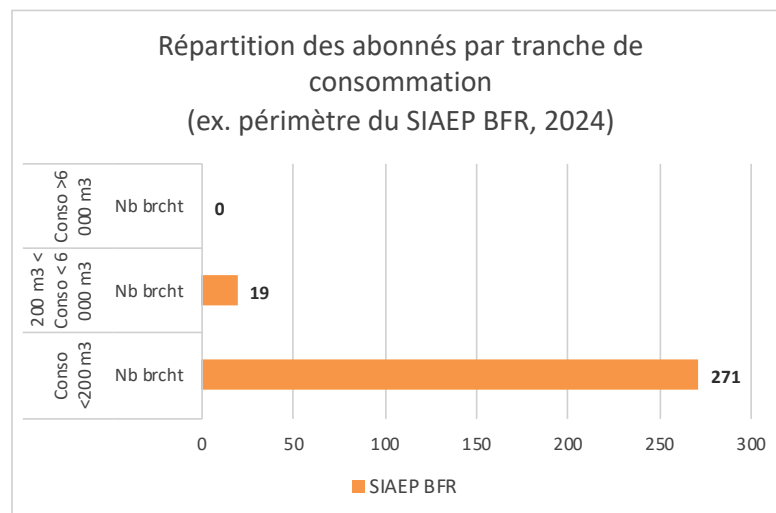
En 2024, les communes ayant transféré leur **compétence Eau Potable au SIAEP BFR** sont les communes de :

- **Burcy,**
- **Fromont,**
- **Rumont.**

2.4.2 Les volumes consommés

En 2024, ramenés à une période de consommation de 365 jours, **22 646 m³** ont été livrés aux usagers du **SIAEP BFR**, soit une baisse de **-13 %** par rapport à l’année précédente environ. La consommation moyenne par abonné s’établit à **76 m³ par abonné**, en baisse de **-12 %** par rapport à l’année précédente.

La répartition des abonnés par consommation unitaire en 2024 est la suivante :



Le **SIAEP BFR** n’achète pas d’eau en gros à d’autres services.

Le **SIAEP BFR** ne vend pas d’eau en gros à d’autres services.

3 Les installations du service public d'eau potable

3.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

3.1.1 Ouvrages de production d'eau potable

Pour alimenter son service de distribution en eau, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre dispose en propre des installations suivantes :

- **7 forages**, dont un achat/droit d'eau à partir des sources de la Joie et Chaintreauville (Eau de Paris),
- **1 station de production (UTEP)** d'une capacité nominale de **605 m³/h**.



Figure 1 - UTEP Les Fontaines - Saint-Pierre-lès-Nemours

3.1.2 Les ouvrages de stockage et de distribution d'eau

Pour distribuer l'eau potable à l'ensemble des usagers, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre dispose des installations suivantes :

- **26 ouvrages de stockages** dont **7 réservoirs**, **7 bâches de reprise et surpression** et **12 bâches d'eau brute** pour une capacité de stockage de **7 960 m³**
- **5 installations de surpression**
- **192,780 km de réseau de distribution équipé de :**



- 11 débitmètres
- 40 pré-localisateurs de fuites
- 8 988 branchements
- 8 990 compteurs

L’ensemble des installations a été inséré dans un **système d’information géographique**. L’**indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau** a été évalué à **99 points** sur 120.

Synoptique du réseau du SIAEP de Nemours Saint-Pierre



3.2 Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt

3.2.1 Ouvrages de production d’eau potable

Pour alimenter son service de distribution en eau, le SIE Grez Moncourt dispose en propre des installations suivantes :

- **2 forages** d’une capacité de production cumulée de **1 840 m³/j.**

3.2.2 Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau

Pour distribuer l’eau potable à l’ensemble des usagers, le SIE Grez Moncourt dispose des installations suivantes :

- **2 réservoirs** pour une capacité de stockage de **1 200m³**
- **35,58 km de réseau de distribution (hors branchements)**
- **1 616 branchements**
- **1 702 compteurs**

L’ensemble des installations a été inséré dans un **système d’information géographique**. L’**indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau** a été évalué à **106 points** sur 120.

3.3 Périmètre de l’ex. SMERB

3.3.1 Ouvrages de production d’eau potable

Pour alimenter son service de distribution en eau, le SMERB dispose en propre des installations suivantes :

- **2 forages** d’une capacité de production cumulée **de 2 640 m³/j**,
- **2 installations de surpression**

3.3.2 Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau

Pour distribuer l’eau potable à l’ensemble des usagers, le SMERB dispose des installations suivantes :

- **3 réservoirs** pour une capacité de stockage de **1 040m³**
- **49,06 km de réseau de distribution (hors branchements)**
- **1 130 branchements**
- **1 142 compteurs**

L’ensemble des installations a été inséré dans un **système d’information géographique**. L’**indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau** a été évalué à **105 points** sur 120.

3.4 Périmètre de l'ex. SIAEP BFR

3.4.1 Ouvrages de production d'eau potable

Pour alimenter son service de distribution en eau, le SIAEP BFR dispose en propre de :

- 1 forage d'une capacité de production cumulée de **384 m³/j**.

3.4.2 Les ouvrages de stockage et de distribution d'eau

Pour distribuer l'eau potable à l'ensemble des usagers, le SIAEP BFR dispose des installations suivantes :

- 1 réservoir pour une capacité de stockage de **300 m³**
- **13,18 km de réseau de distribution (hors branchements)**
- **301 branchements**
- **301 compteurs**

L'ensemble des installations a été inséré dans un **système d'information géographique**. L'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau** a été évalué à **103 points** sur 120.



Figure 2 - Réservoir de Fromont

4 La gestion du service public d’eau potable

L’ensemble des usagers concernés par le présent RPQS peuvent être reçus dans les locaux de la Collectivité, localisés au :

43 quai Victor Hugo

77140 Nemours

Du lundi au vendredi : 09h – 12h, 14h – 17h.

Ou par téléphone au 01 64 28 85 01, et sur le site internet du syndicat : <https://smeapn.fr/>

4.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

4.1.1 Le contrat de concession de service public d’eau potable

Le SIAEP de Nemours Saint-Pierre a confié la gestion de son service de distribution d’eau potable à la société **SAUR**.

En vertu du **contrat de concession de service public (ex-délégation de service public)**, qui lui a été accordé pour **12 ans** à partir du 1er janvier 2016, la société SAUR est responsable :

- De l’entretien, la surveillance, les réparations de l’ensemble des ouvrages du service eau potable
- Du financement et de la réalisation des travaux concessifs suivants :
 - Renouvellement d’un tiers des branchements en plomb présents sur le service, soit 681 branchements
 - Financement d’un fonds de travaux pour le renouvellement des canalisations
 - Installation d’équipements de sectorisation
 - 4 compteurs ou débitmètres
 - 40 prélocalisateurs acoustiques
 - Installation d’équipements d’amélioration et de sécurisation de la qualité de l’eau :
 - 1 analyseur de chlore au niveau du réservoir de Darvault
 - 1 chloration relai au niveau de l’accélérateur de Darvault
 - 1 vidéo surveillance sur chacun des 6 points de production
 - Réalisation d’un site internet
- De la mise en œuvre des actions suivantes :
 - Réalisation d’un bilan carbone tous les 2 ans

- Etude d’une filière de recyclage des compteurs renouvelés
 - Implantations de ruches sur le site de l’UTEP
 - Diagnostic énergétique de l’UTEP tous les ans
- Des relations avec les abonnés,
- De la perception de la redevance auprès des usagers tant pour sa part que pour celle revenant à la collectivité.

4.1.2 Les moyens du concessionnaire et du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

La SAUR met à disposition des usagers du service d’eau potable du SIAEP de Nemours Saint-Pierre :

- Un point d’accueil clientèle ouvert à Nemours
29 rue des Hauteurs du Loing
77140 Nemours
Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rdv et de 13h30 à 16h30 sur rdv (03 58 58 20 00)
- Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :
 - Souscrire un nouveau contrat
 - Payer leurs factures
 - S’informer sur le service
 - Déposer une réclamation

4.2 Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt

4.2.1 Le contrat de concession de service public d’eau potable

Le SIE Grez Moncourt a confié la gestion de son service de distribution d’eau potable à la Société des Eaux de Melun (filiale de **Veolia**).

En vertu du **contrat de concession de service public (ex-délégation de service public)**, qui lui a été accordé pour **12 ans** à partir du 1er janvier 2020, la **Société des Eaux de Melun** est responsable :

- D’assurer la production et la distribution d'eau nécessaire à l'alimentation des abonnés de la Collectivité en conformité avec la réglementation,
- D'assurer la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et la réparation des canalisations et ouvrages destinés à la production et la distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre de concession dans les conditions précisées au présent contrat,
- D'assurer l'entretien, les réparations et le contrôle de la conformité des branchements au réseau public,
- De détecter et corriger, les fuites, les anomalies des réseaux, les dysfonctionnements localisés du service délégué, de maintenir une veille sur le niveau de ses performances, notamment le taux de rendement du réseau et l'indice linéaire de perte,
- De la réalisation des travaux de priorité 1 listés en annexe du contrat de concession pour un montant de 103 908 €,
- De l’installation dans la première année du contrat de 5 débitmètres de sectorisation,
- Des relations avec les abonnés,
- De la perception de la redevance auprès des usagers tant pour sa part que pour celle revenant à la collectivité.

4.2.2 Les moyens du concessionnaire et du SIE Grez Moncourt

Veolia met à disposition des usagers du service d’eau potable du SIE Grez Moncourt :

- Un point d’accueil clientèle ouvert à Fontainebleau
47 bis rue Guérin
77300 Fontainebleau
- Un second point d’accueil clientèle ouvert à Montereau-Fault-Yonne
2 Rue de la Grande Haie
77130 Montereau-Fault-Yonne
- Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :
 - Souscrire un nouveau contrat
 - Payer leurs factures
 - S’informer sur le service
 - Déposer une réclamation

4.3 Périmètre de l’ex. SMERB

4.3.1 Le contrat de concession de service public d’eau potable

Le SMERB a confié la gestion de son service de distribution d’eau potable à la Société des Eaux de Melun (filiale de **Veolia**).

En vertu du **contrat de concession de service public (ex-délégation de service public)**, qui lui a été accordé pour **6 ans** à partir du 1er janvier 2022, la **Société des Eaux de Melun** est responsable :

- De la production, du stockage et de la distribution de l'eau potable aux usagers.
- De l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations,
- De la réalisation des travaux mis à sa charge,
- De la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service et le recueil et du traitement des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- De la facturation et du recouvrement des redevances,
- Des relations avec les usagers du service,
- Du recueil et de la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service.

4.3.2 Les moyens du concessionnaire et du SMERB

Veolia met à disposition des usagers du service d’eau potable du SMERB :

- Un point d’accueil clientèle ouvert à Fontainebleau
47 bis rue Guérin
77300 Fontainebleau
- Un second point d’accueil clientèle ouvert à Montereau-Fault-Yonne
2 Rue de la Grande Haie
77130 Montereau-Fault-Yonne
- Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :
 - Souscrire un nouveau contrat
 - Payer leurs factures
 - S’informer sur le service
 - Déposer une réclamation

4.4 Périmètre de l’ex. SIAEP BFR

4.4.1 Le contrat de concession de service public d’eau potable

Le SIAEP BFR a confié la gestion de son service de distribution d’eau potable à la **SAUR**.

En vertu du **contrat de concession de service public (ex-délégation de service public)**, qui lui a été accordé pour **12 ans** à partir du 1er janvier 2018, la **SAUR** est responsable :

- Du bon fonctionnement du service, dans le cadre des dispositions du contrat de concession.
- D’alerter la Collectivité de tout risque de nature à mettre en jeu la responsabilité de cette dernière, et ce, dès qu’il en a connaissance.
- De la production, du stockage et de la distribution de l’eau potable aux usagers,
- De l’exploitation, dont notamment l’entretien et la surveillance des installations,
- De la réalisation des travaux mis à sa charge,
- De la tenue à jour de l’inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service et le recueil et du traitement des informations relatives au fonctionnement des installations et à l’exécution du service,
- De la facturation et du recouvrement des redevances,
- Des relations avec les usagers du service,
- Du recueil et de la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l’exécution du service.

4.4.2 Les moyens du concessionnaire et du SIAEP BFR

La SAUR met à disposition des usagers du service d’eau potable du SIAEP BFR :

- Un point d’accueil clientèle ouvert à Nemours
29 rue des Hauteurs du Loing
77140 Nemours
Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rdv et de 13h30 à 16h30
sur rdv (03 58 58 20 00)
- Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :
 - Souscrire un nouveau contrat
 - Payer leurs factures
 - S’informer sur le service
 - Déposer une réclamation

5 L’activité du service d’eau potable en 2024

5.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

5.1.1 La production d’eau potable

5.1.1.1 Bilan des prélèvements et achats d’eau

En 2024, le service d’eau potable du SIAEP de Nemours Saint-Pierre a produit **1 393 936m³**, soit une hausse de 1,1% par rapport à 2023.
En 2024, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre a importé **3 763 m³**.

5.1.1.2 Suivi de la qualité des ressources

5 forages du SIAEP de Nemours Saint-Pierre disposent d’un arrêté préfectoral de DUP, pleinement mis en œuvre et :

Ressources	DUP
Puits des Doyers	21/06/1982
Puits à Drains rayonnants	04/07/2008
Forage de la Madeleine	24/02/1982
Forage de Montaviot	02/07/1982
Forage de Chaintreauville Saint Pierre	
Forage de Ormesson Châtenoy (forage de secours)	NC
Ressource de Chaintreauville Nemours (Achat d’eau, Eau de Paris)	NC

L’indice d’avancement de protection de la ressource [P108.3] est **89 %**.

5.1.2 La distribution d’eau potable

5.1.2.1 La qualité de l’eau distribuée

Le contrôle sanitaire de la qualité de l’eau distribuée est effectué par l’ARS (Agence Régionale de Santé). En plus de ce contrôle officiel, des mesures d’autocontrôle sont réalisées par le concessionnaire (ex-délégataire).

En 2024, les 61 contrôles bactériologiques (61 contrôles ARS et 0 autocontrôle) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIAEP de Nemours Saint-Pierre ont conclu :

➡ **100% de conformité sur les paramètres bactériologiques**

En 2024, les **72** contrôles physico-chimiques (68 contrôles ARS et 4 autocontrôles) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIAEP de Nemours Saint-Pierre ont conclu :

➡ **100% de conformité sur les paramètres physico-chimiques**

L'eau distribuée sur le service du SIAEP de Nemours Saint-Pierre est de très bonne qualité.

5.1.2.2 *La performance du réseau de distribution*

La performance du réseau de distribution est caractérisée par la maîtrise des pertes d’eau tout au long de la chaîne de distribution.

En 2024, **276 927 m³ d’eau ont été perdus sur le réseau de distribution du SIAEP de Nemours Saint-Pierre, soit 61 882 m³ (28,8%) de pertes en plus** par rapport à 2023.

Le rendement du réseau IDM (Indicateur du Maire) caractérise la proportion d’eau perdue par rapport au volume mis en distribution et est égal au ratio suivant :

$$Rdt\ IDM = \frac{V_{consommé\ autorisé} + V_{vendu\ en\ gros}}{V_{produit} + V_{acheté\ en\ gros}}$$

NB : Le volume consommé autorisé comprend :

- *Le volume d’eau potable vendu aux usagers domestiques et municipaux*
- *Le volume d’eau brute vendu aux industriels*
- *Le volume consommé pour les besoins du service*

En 2024, le rendement s’élève à **80,19%, soit une performance en légère baisse par rapport à 2023 (84,44%)**.

L'indice linéaire de pertes du réseau d’eau potable, dont l’interprétation est moins intuitive que le rendement, est cependant un meilleur indicateur car il est directement proportionnel au volume des pertes, indépendamment de l’importance du volume consommé par les usagers, et se calcule de la manière suivante :

$$ILP = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{Linéaire\ de\ Réseau * 365j}$$

En 2024, l’ILP est égal à **3,94 m³/km/j**, en hausse **de 0,89 m³/km/j par rapport à 2023**.

Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et l’équipement des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux. La responsabilité de ces différentes actions se partage entre le concessionnaire et la collectivité.

5.1.2.3 Les indicateurs clientèle

	2023	2024
Taux d’interruptions de service non-programmées (/1000 abonnés)	5,19	4,23
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	98,24%	98,81
Nombre de réclamations enregistrées par le concessionnaire	5	3

5.1.3 Les travaux réalisés

5.1.3.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service d’eau potable

Les travaux réalisés en 2024 par le concessionnaire sont les suivants.

- **Au titre du compte de renouvellement :**
 - **90 907 €**
- **Au titre du fonds de travaux :**
 - **6 opérations – 60 571€**

5.1.3.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

	Solde au 31/12/2024
Fonds de renouvellement	69 124 €
Fonds contractuel de travaux	184 164 €

5.1.3.3 Opérations réalisées par la collectivité

Les travaux réalisés en 2024 **par le Syndicat** ont représenté un montant total de **88 634,93 €HT** :

- Extension réseau d’eau potable, route de Montereau à Darvault

5.2 Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt

5.2.1 La production d’eau potable

5.2.1.1 Bilan des prélèvements et achats d’eau

En 2024, le service d’eau potable du SIE Grez Moncourt a produit **262 513 m³**, soit une hausse de 0,1% par rapport à 2023.

En 2024, le SIE Grez Moncourt a **exporté 73 744 m³** d’eau potable au SIDEAU, soit une baisse de 9,3% par rapport à 2023.

5.2.1.2 Suivi de la qualité des ressources

Les 2 forages du SIE Grez Moncourt disposent d’un arrêté préfectoral de DUP, seul celui de Moncourt Fromonville est pleinement mis en œuvre :

Ressources	DUP	IPR [108.3]
Forage de Grez sur Loing	Arrêté préfectoral n° 82/DDA/AE 2/AA7 du 31/03/1982	60%
UTEP de Moncourt Fromonville		100%

L’indice d’avancement de protection de la ressource [P108.3] du service de l’ex. SIEGM est pondéré par les volumes produits par chaque ressource.

Sa valeur est de **70 %**.

5.2.2 La distribution d’eau potable

5.2.2.1 La qualité de l’eau distribuée

Le contrôle sanitaire de la qualité de l’eau distribuée est effectué par l’ARS (Agence Régionale de Santé). En plus de ce contrôle officiel, des mesures d’autocontrôle sont réalisées par le concessionnaire (ex-délégataire).

En 2024, les **38** contrôles bactériologiques (20 contrôles ARS et 18 autocontrôles) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIE Grez Moncourt ont conclu à :

➡ **100% de conformité sur les paramètres bactériologiques**

En 2024, les **30** contrôles physico-chimiques (16 contrôles ARS et 14 autocontrôles) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIE Grez Moncourt ont conclu à :

➡ **96,7% de conformité sur les paramètres physico-chimiques**

La non-conformité observée a été mesurée lors d'une analyse d'autocontrôle, et concerne le paramètre Nitrates. Le prélèvement du 05/07/24 ayant démontré un dépassement de la norme, l'Usine a été mise à l'arrêt le 11/07/2024 et l'alimentation de Moncourt a été assurée par la production de Grez sur Loing et ce pour le reste de l'année 2024.

L'eau distribuée sur le service du SIEGM est de très bonne qualité.

5.2.2.2 La performance du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution est caractérisée par la maîtrise des pertes d'eau tout au long de la chaîne de distribution.

En 2024, **118 103 m³ d'eau ont été perdus sur le réseau de distribution du SIE Grez Moncourt, soit 2 800 m³ (+2,4%) de pertes en plus** par rapport à 2023.

Le rendement du réseau IDM (Indicateur du Maire) caractérise la proportion d'eau perdue par rapport au volume mis en distribution et est égal au ratio suivant :

$$Rdt\ IDM = \frac{V_{consommé\ autorisé} + V_{vendu\ en\ gros}}{V_{produit} + V_{acheté\ en\ gros}}$$

NB : Le volume consommé autorisé comprend :

- Le volume d'eau potable vendu aux usagers domestiques et municipaux
- Le volume d'eau brute vendu aux industriels
- Le volume consommé pour les besoins du service

En 2024, le rendement s'élève à **82,8%, soit une performance en baisse par rapport à 2023 (86,8%)**.

L'indice linéaire de pertes du réseau d'eau potable, dont l'interprétation est moins intuitive que le rendement, est cependant un meilleur indicateur car il est directement proportionnel au volume des pertes, indépendamment de l'importance du volume consommé par les usagers, et se calcule de la manière suivante :

$$ILP = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{Linéaire\ de\ Réseau * 365j}$$

En 2024, l'ILP est égal à **3,47 m³/km/j**, en hausse **de 0,8 m³/km/j (+30%) par rapport à 2023**.

Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et l'équipement des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux. La responsabilité de ces différentes actions se partage entre le concessionnaire et la collectivité.

5.2.2.3 Les indicateurs clientèle

	2023	2024
Taux d’interruptions de service non-programmées (/1000 abonnés)	6,20	2,47
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %	100 %
Taux de réclamations enregistrées par le concessionnaire (/1000 abonnés)	1,86	2,47

5.2.3 Les travaux réalisés

5.2.3.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service d’eau potable

Les travaux réalisés en 2024 par le concessionnaire sont les suivants.

- **Au titre du compte de renouvellement :**
 - **3 opérations - 17 978,25€**

De plus, au cours de l’exercice 2024 :

- **782 compteurs** ont été remplacés (46 % du parc)
- **3 branchements neufs** ont été réalisés.

5.2.3.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

	Solde au 31/12/2024
Fonds de renouvellement	22 024,32 €

5.2.3.3 Opérations réalisées par la collectivité

Les travaux réalisés en 2024 **par le Syndicat** ont représenté un montant total de **307 328,51 € HT** :

- Réhabilitation château d’eau Moncourt : **307 328,51 €**

5.3 Périmètre de l’ex. SMERB

5.3.1 La production d’eau potable

5.3.1.1 Bilan des prélèvements et achats d’eau

En 2024, le service d’eau potable du SMERB a produit **162 062 m³**, soit une baisse de **3,4 %** par rapport à 2023.

En 2024, le SMERB a **importé et exporté 0 m³** d’eau potable.

5.3.1.2 Suivi de la qualité des ressources

Les 2 forages du SMERB ne disposent pas d’un arrêté préfectoral de DUP.

Ressource	DUP
Forage de Buthiers	Études environnementale et hydrogéologique en cours
Forage de Nanteau	

L’indice d’avancement de protection de la ressource [P108.3] est **20 %**.

5.3.2 La distribution d’eau potable

5.3.2.1 La qualité de l’eau distribuée

Le contrôle sanitaire de la qualité de l’eau distribuée est effectué par l’ARS (Agence Régionale de Santé). En plus de ce contrôle officiel, des mesures d’autocontrôle sont réalisées par le concessionnaire (ex-délégataire).

En 2024, les **29** contrôles bactériologiques (14 contrôles ARS et 15 autocontrôles) réalisés sur l’eau distribuée sur le SMERB ont conclu à :

➡ **100% de conformité sur les paramètres bactériologiques**

En 2024, les **18** contrôles physico-chimiques (15 contrôles ARS et 3 autocontrôles) réalisés sur l’eau distribuée sur le SMERB ont conclu à :

➡ **94,4% de conformité sur les paramètres physico-chimiques**

La non-conformité observée a été mesurée lors d’une analyse d’autocontrôle, et concerne le paramètre Nickel. Ce dépassement a été observé sur un prélèvement réalisé par l’ARS au niveau de la Mairie de Nanteau-sur-Essonne le 13/09/2024 et ce malgré le remplacement de la robinetterie.

L’eau distribuée sur le service du SMERB est de très bonne qualité.

5.3.2.2 La performance du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution est caractérisée par la maîtrise des pertes d’eau tout au long de la chaîne de distribution.

En 2024, **37 778 m³ d’eau ont été perdus sur le réseau de distribution du SMERB**, soit **6 000 m³ (+19,3%) de pertes en plus** par rapport à 2023.

Le rendement du réseau IDM (Indicateur du Maire) caractérise la proportion d’eau perdue par rapport au volume mis en distribution et est égal au ratio suivant :

$$Rdt\ IDM = \frac{V_{consommé\ autorisé} + V_{vendu\ en\ gros}}{V_{produit} + V_{acheté\ en\ gros}}$$

NB : Le volume consommé autorisé comprend :

- Le volume d’eau potable vendu aux usagers domestiques et municipaux
- Le volume d’eau brute vendu aux industriels
- Le volume consommé pour les besoins du service

En 2024, le rendement s’élève à **76,2%, soit une performance en baisse par rapport à 2023 (80,6 %)**.

L’indice linéaire de pertes du réseau d’eau potable, dont l’interprétation est moins intuitive que le rendement, est cependant un meilleur indicateur car il est directement proportionnel au volume des pertes, indépendamment de l’importance du volume consommé par les usagers, et se calcule de la manière suivante :

$$ILP = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{Linéaire\ de\ Réseau * 365j}$$

En 2024, l’ILP est égal à **2,15 m³/km/j**, en hausse **de 0,31 m³/km/j (+17%) par rapport à 2023**.

5.3.2.3 Les indicateurs clientèle

	2023	2024
Taux d’interruptions de service non-programmées (/1000 abonnés)	12,15	8,4

Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et l’équipement des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux. La responsabilité de ces différentes actions se partage entre le concessionnaire et la collectivité.

Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %	100 %
Taux de réclamations enregistrées par le concessionnaire (/1000 abonnés)	4,67	1,87

5.3.3 Les travaux réalisés

5.3.3.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service d’eau potable

Les travaux réalisés en 2024 par le concessionnaire sont les suivants.

- **Au titre du programme d’investissements :**
 - **Pose de 4 débitmètres – 25338,69 €**
- **Au titre du Compte de renouvellement :**
 - **5 opérations – 54 972,00 €**

De plus, au cours de l’exercice 2024 :

- **414 compteurs** ont été remplacés (soit **36,3%** du parc)
- **4 branchements neufs** ont été réalisés.

5.3.3.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

	Solde au 31/12/2024
Compte de renouvellement	-15 013,49 €

5.3.3.3 Opérations réalisées par la collectivité

Les travaux réalisés en 2024 **par le Syndicat** ont représenté un montant total de **151 347,58 €HT** :

- Étude de réhabilitation du réservoir d'Herbeauvilliers : 4 545,00 €
- Publication relative au réservoir d'Herbeauvilliers : 765,00 €
- Étude sur le forage à Auxy : 2 900,00 €
- SDAEP SMERB : 1 746,00 €
- Acquisition du logiciel BL : 1 188,00 €
- Opération de lavage du réservoir de Boisminard : 5 318,00 €
- Comblement des puits de Boisminard et d'Herbeauvilliers : 78 072,58 €
- Inspection par caméra du captage de Nanteau : 4 710,00 €
- Travaux de canalisation rue des Vergers/rue de la Vallée : 45 253,00 €
- Installation d’un capteur pour le circuit d’eau de l’Île de Loisirs : 6 850,00 €

5.4 Périmètre de l’ex. SIAEP BFR

5.4.1.1 Bilan des prélèvements et achats d’eau

En 2024, le service d’eau potable du SIAEP BFR a produit **27 520 m³**, soit une baisse de **8,1 %** par rapport à 2023.

En 2024, le SIAEP BFR a **importé et exporté 0m³** d’eau potable.

5.4.1.2 Suivi de la qualité des ressources

Le forage du SIAEP BFR ne dispose pas d’un arrêté préfectoral de DUP, cependant la démarche est en cours, un avis de l’hydrogéologue a été rendu et un dossier a été déposé en préfecture.

Ressource	DUP
Captage de Fromont	Dossier déposé en préfecture.

L’indice d’avancement de protection de la ressource [P108.3] est **50 %**.

5.4.2 La distribution d’eau potable

5.4.2.1 La qualité de l’eau distribuée

Le contrôle sanitaire de la qualité de l’eau distribuée est effectué par l’ARS (Agence Régionale de Santé). En plus de ce contrôle officiel, des mesures d’autocontrôle sont réalisées par le concessionnaire (ex-déléataire).

En 2024, les **2** contrôles bactériologiques (2 contrôles ARS et 0 autocontrôle) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIAEP BFR ont conclu à :

➡ **100% de conformité sur les paramètres bactériologiques**

En 2024, les **3** contrôles physico-chimiques (2 contrôles ARS et 1 autocontrôle) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIAEP BFR ont conclu à :

➡ **100% de conformité sur les paramètres physico-chimiques**

L'eau distribuée sur le service du SIAEP BFR est de très bonne qualité.

5.4.2.2 La performance du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution est caractérisée par la maîtrise des pertes d'eau tout au long de la chaîne de distribution.

En 2024, **3 934 m³ d'eau ont été perdus sur le réseau de distribution du SIAEP BFR.**

Le rendement du réseau IDM (Indicateur du Maire) caractérise la proportion d'eau perdue par rapport au volume mis en distribution et est égal au ratio suivant :

$$Rdt\ IDM = \frac{V_{consommé\ autorisé} + V_{vendu\ en\ gros}}{V_{produit} + V_{acheté\ en\ gros}}$$

NB : Le volume consommé autorisé comprend :

- Le volume d'eau potable vendu aux usagers domestiques et municipaux
- Le volume d'eau brute vendu aux industriels
- Le volume consommé pour les besoins du service

En 2024, le rendement s'élève à **85,22%, soit une performance en baisse par rapport à 2023 (89,49 %).**

L'indice linéaire de pertes du réseau d'eau potable, dont l'interprétation est moins intuitive que le rendement, est cependant un meilleur indicateur car il est directement proportionnel au volume des pertes, indépendamment de l'importance du volume consommé par les usagers, et se calcule de la manière suivante :

$$ILP = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{Linéaire\ de\ Réseau * 365j}$$

En 2024, l'ILP est égal à **0,85 m³/km/j.**

Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et l'équipement des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux.

La responsabilité de ces différentes actions se partage entre le concessionnaire et la collectivité.

5.4.2.3 Les indicateurs clientèle

	2024
Taux d’interruptions de service non-programmées (/1000 abonnés)	6,71
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %
Taux de réclamations enregistrées par le concessionnaire (/1000 abonnés)	0

5.4.3 Les travaux réalisés

5.4.3.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service d’eau potable

Les travaux réalisés en 2024 par le concessionnaire sont les suivants.

- **Au titre du programme de renouvellement :**
 - **4 opérations – 3 893 €**

5.4.3.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

	Solde au 31/12/2024
Compte de renouvellement	- 842 €

5.4.3.3 Opérations réalisées par la collectivité

Les travaux réalisés en 2024 **par le Syndicat** ont représenté un montant total de **95 913,33 € €HT** :

- Canalisation route de Puiseaux, Rue Grande, ferme de Beaulieu - **95 913,33 €**

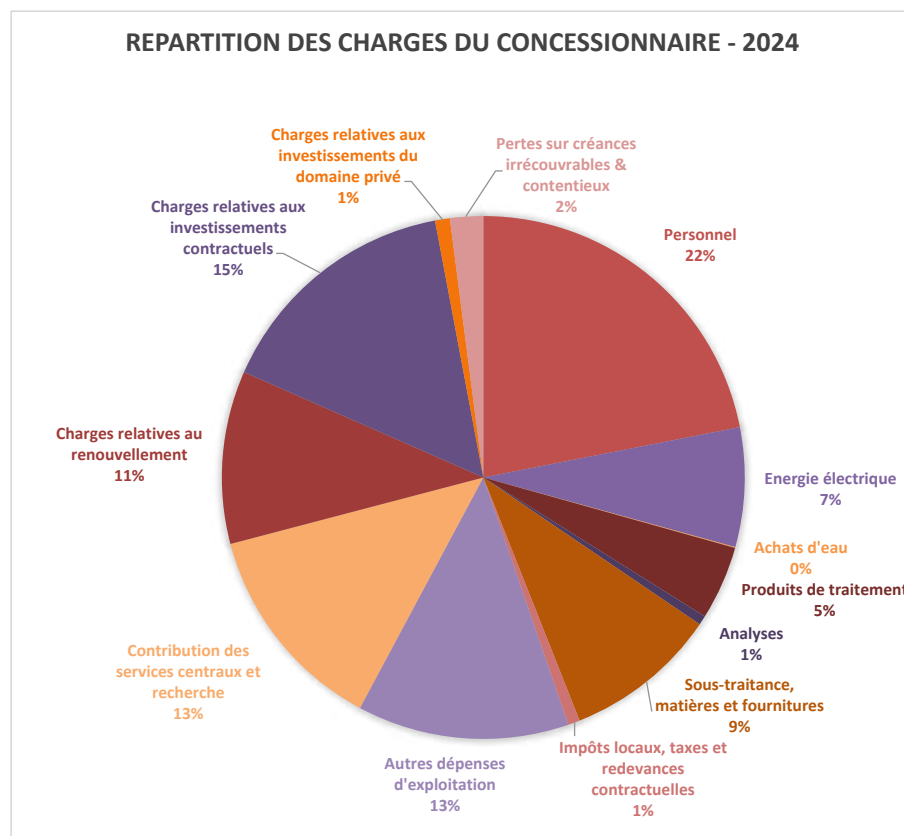
6 Les aspects financiers du service public d'eau potable

6.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

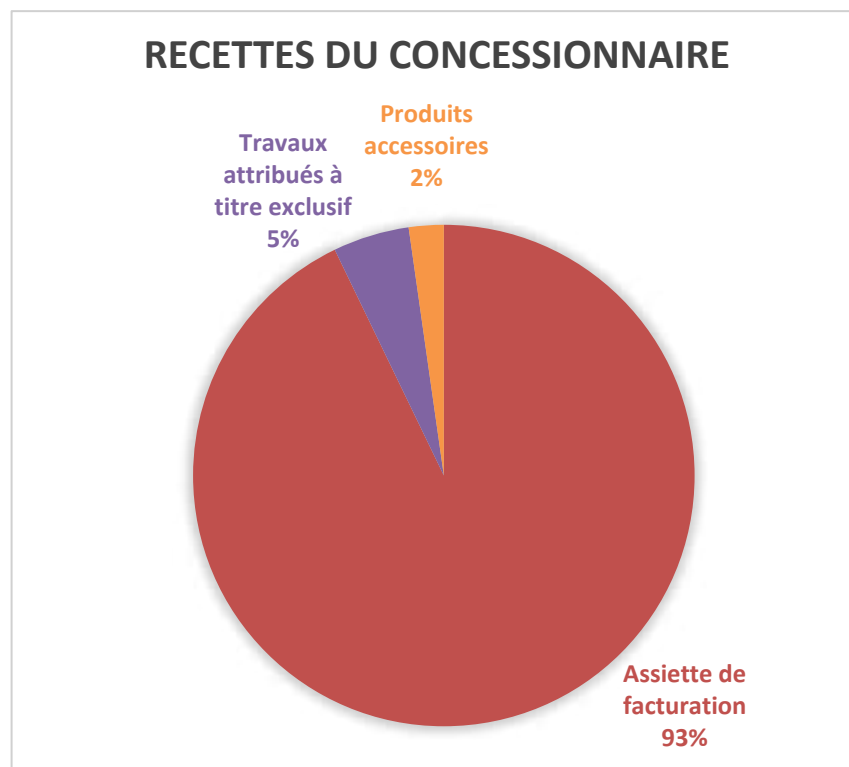
6.1.1 Les comptes du concessionnaire du service public d'eau potable

6.1.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2024

En 2024, les **charges du concessionnaire** se sont élevées à **2 224,2 k€**. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls. Elles sont réparties comme suit :

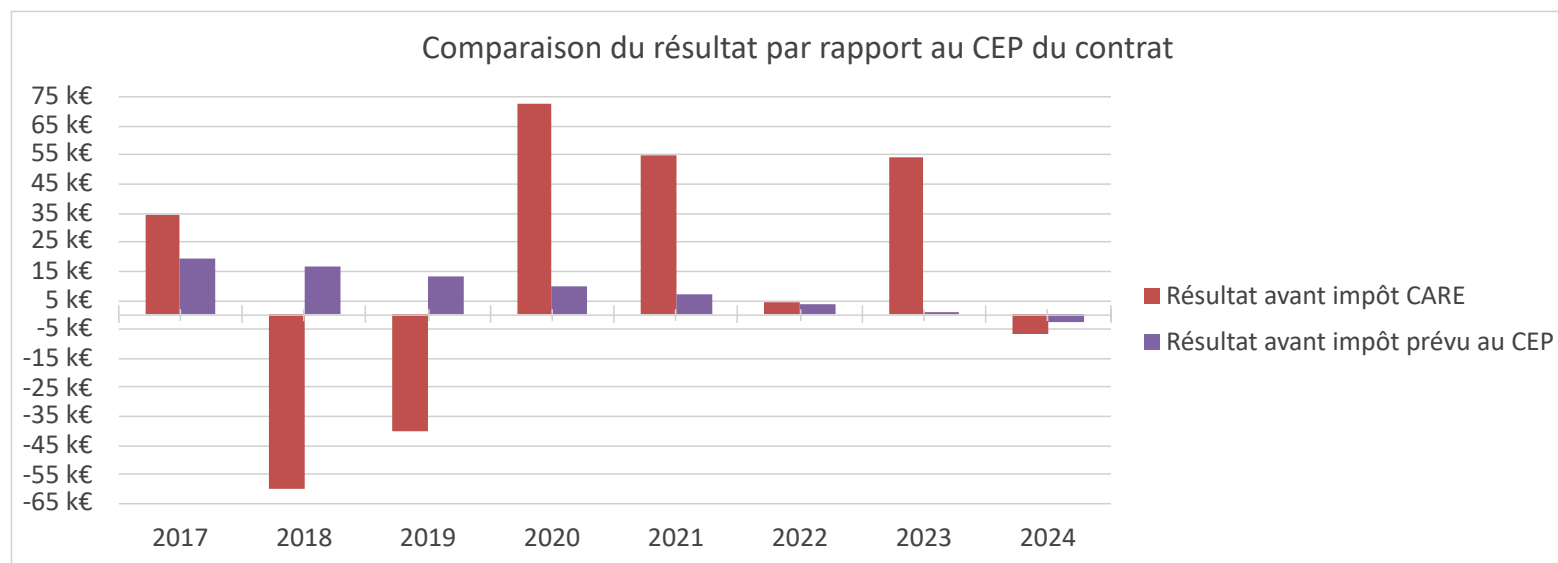


En 2024, les **recettes du concessionnaire** se sont élevées à **2 217,5 k€** et sont réparties comme suit :



6.1.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2024, le concessionnaire annonce un résultat négatif, il représente **-0,3% du chiffre d'affaires** réalisé sur l’année.



6.1.2 Le budget du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

La synthèse du compte administratif du budget pour l'année 2024 s'établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	478 060,22 €
Personnel	0,00 €
Charges à caractère général	23 836,11 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €
Intérêts de la dette	454 224,11 €
Recettes réelles d'exploitation	1 490 595,09 €
Travaux et redevances	1 425 545,09 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	25 544,22 €
Produits financiers	39 505,78 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	782 878,99 €
Remboursement du capital de la dette	691 973,06 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde de gestion	1 466 758,00 €
Capacité d'autofinancement	320 561,00 €

En 2024, les **charges financières se sont élevées à 1 146 197,17 €** soit 691 973,06 € de remboursement du capital et 454 224,11 € d'intérêts d'emprunt.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe Eau potable à la clôture de l’exercice était la suivante :

- **Capital restant dû : 12 161 984,10 €**
- **Solde de gestion : 1 466 758,00 €**

6.1.3 La facturation de la redevance Eau potable

6.1.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’eau potable rendu qui comprend, la production d’eau potable et son acheminement jusqu’au robinet de l’usager.

La redevance eau potable est établie en fonction des charges du service public de l’eau potable et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**
L’assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.
- **Qui perçoit l’argent de la facture d’eau potable ?**
 - Une part « Concessionnaire » de la redevance revient **à la SAUR** pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés
 - Une part « Collectivité » de la redevance revient **au SIAEP de Nemours Saint-Pierre** pour les travaux
 - Une part « Taxes » de la redevance revient **à l’agence de l’eau Seine Normandie**.

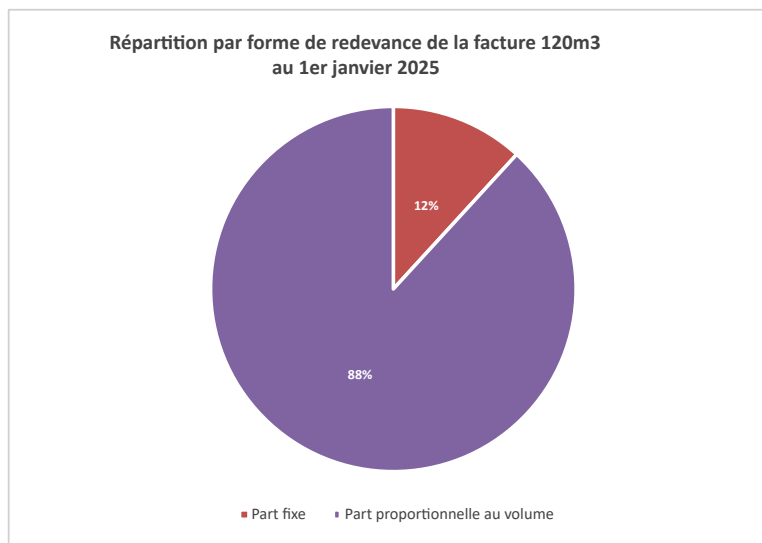
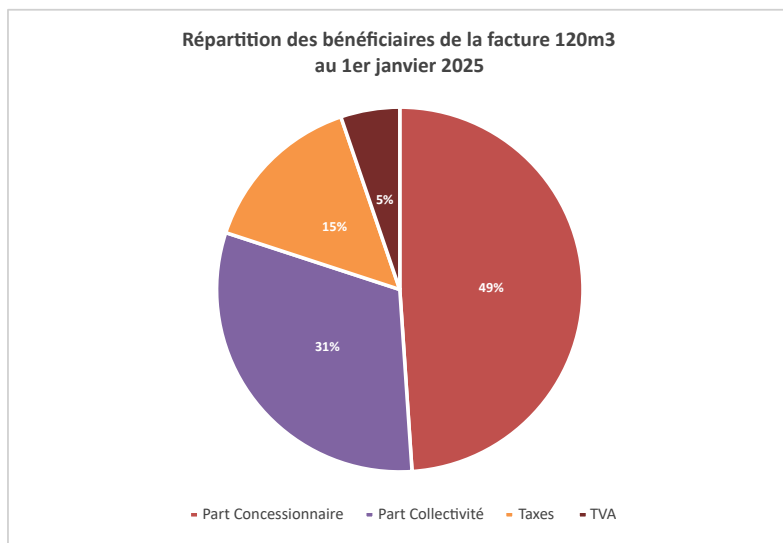
Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

	1e janv 2020	1e janv 2021	1e janv 2022	1e janv 2023	1e janv 2024	1e janv 2025
Part Concessionnaire						
Par fixe annuelle	44,48 €	45,19 €	46,68 €	50,28 €	53,12 €	53,92 €
Part variable	1,2510 €	1,2709 €	1,3129 €	1,4139 €	1,4940 €	1,5163 €
Part Collectivité						
Part fixe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Part variable	1,2500 €	1,2500 €	1,2500 €	1,2500 €	1,2500 €	1,2500 €
Taxes						
Ag de l’eau - Prél.	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	-
Ag de l’eau - Poll.	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	-
Redevance AESN - consommation eau potable						0,4600 €
Redevance AESN - performance des réseaux d’eau potable						0,0170 €
Redevance AESN - préservation des ressources en eau						0,1150 €
TVA	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%

6.1.3.2 La facture Eau potable des usagers

En 2024, le montant de la facture d’eau potable pour un **volume type de 120 m³** s’est établi **482,05 €TTC** soit **4,02 € par m³** d’eau potable consommé.



6.1.3.3 État des impayés

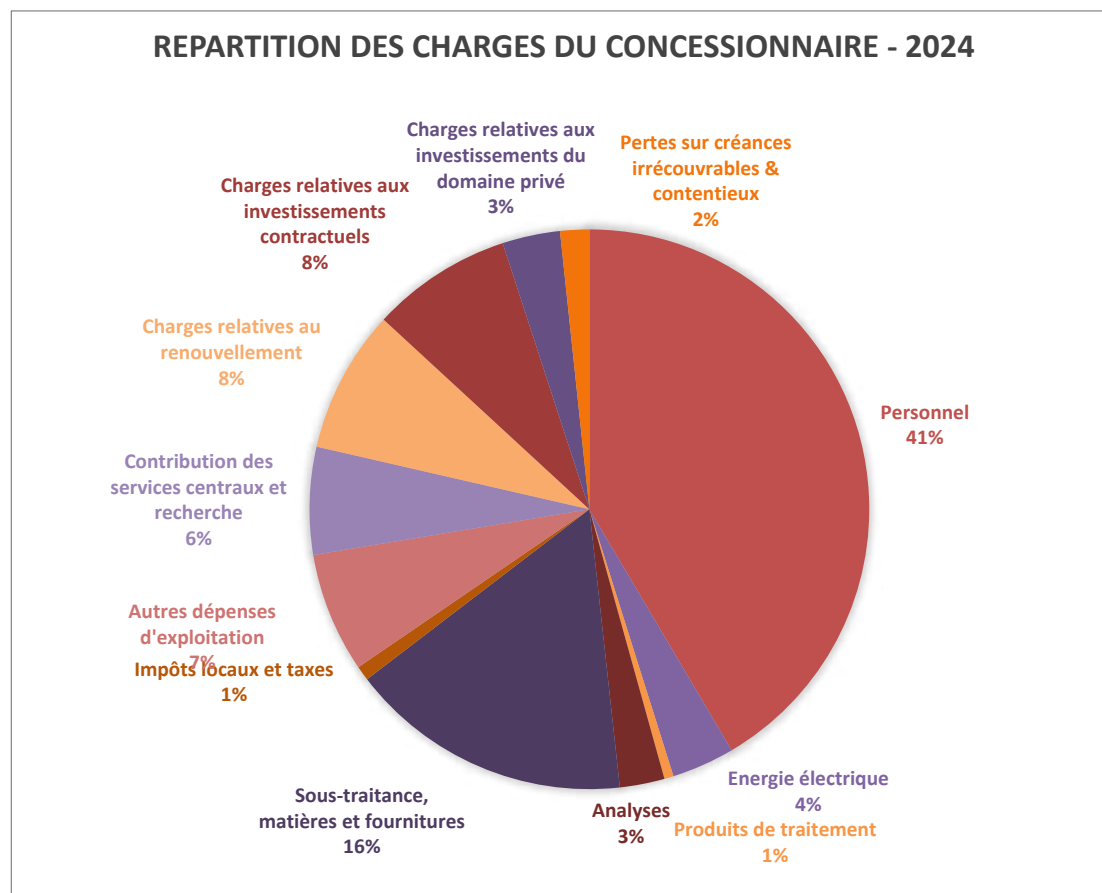
En 2024, le **taux d’impayés**, sur les factures de l’année précédente, était de 2,89% sur le service du SIAEP de Nemours Saint-Pierre.

6.2 Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt

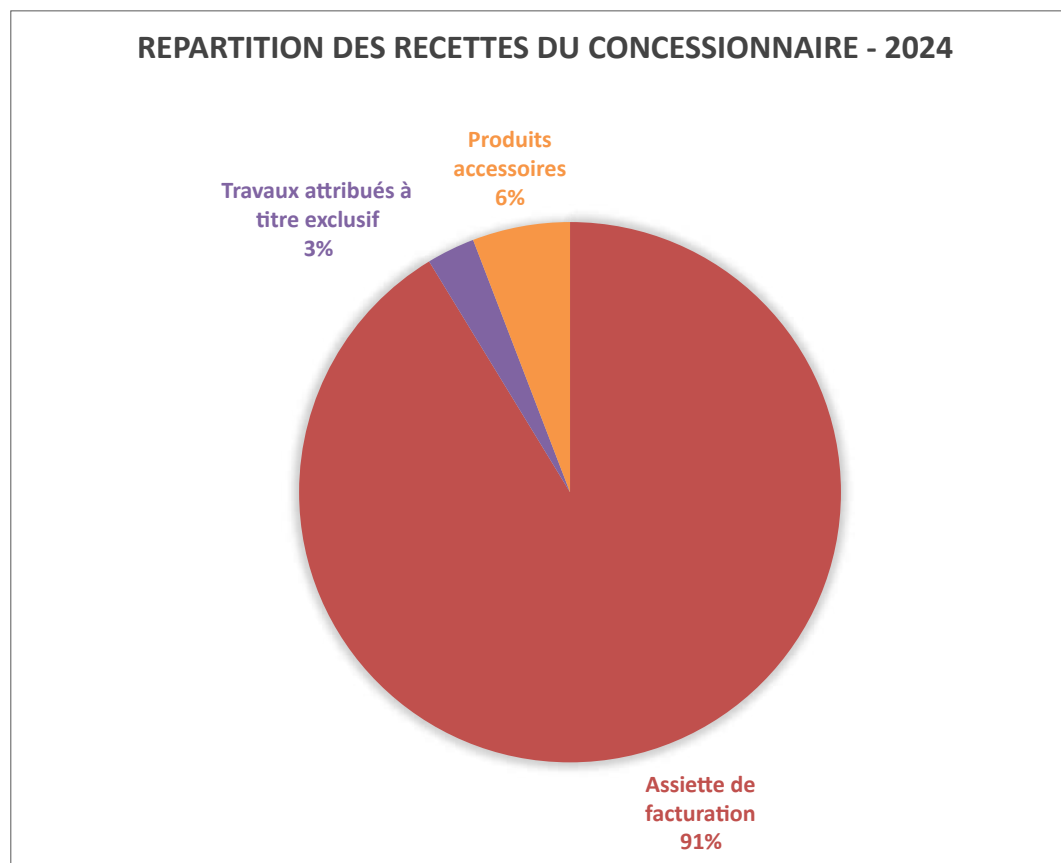
6.2.1 Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable

6.2.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2024

En 2024, les **charges du concessionnaire** se sont élevées à **308,0 k€**. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls. Elles sont réparties comme suit :



En 2024, les **recettes du concessionnaire** se sont élevées à **327,8 k€** et sont réparties comme suit :



6.2.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2024, le concessionnaire annonce un résultat positif, il représente **4% du chiffre d'affaires** réalisé sur l’année.

6.2.2 Le budget du SIE GM

La synthèse du compte administratif du budget pour l'année 2024 s'établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	260 460,66 €
Personnel	3 272,54 €
Charges à caractère général	14 286,31 €
Autres charges de gestion courante	3,94 €
Charges exceptionnelles	241 079,53 €
Intérêts de la dette	1 818,34 €
Recettes réelles d'exploitation	
Travaux et redevances	379 118,15 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	0,00 €
Produits financiers	696,80 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	355 062,93 €
Remboursement du capital de la dette	33 974,42 €
Recettes d'investissement	486 591,80 €
Solde de gestion	121 172,00 €
Capacité d'autofinancement	85 380,00 €

En 2024, les **charges financières se sont élevées à 35 792,76 €** soit 33 974,42 € de remboursement du capital et 1 818,34 € d'intérêts d'emprunt.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe Eau potable à la clôture de l'exercice était la suivante :

- **Capital restant dû : 63 546,86 €**
- **Solde de gestion : 121 172,00 €**

6.2.3 La facturation de la redevance Eau potable

6.2.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’eau potable rendu qui comprend, la production d’eau potable et son acheminement jusqu’au robinet de l’usager.

La redevance eau potable est établie en fonction des charges du service public de l’eau potable et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

▪ Quel est le volume pris en compte ?

L’assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.

▪ Qui perçoit l’argent de la facture d’eau potable ?

- Une part « Concessionnaire » de la redevance revient à **Veolia** pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés.
- Une part « Collectivité » de la redevance revient **au SIEGM** pour les travaux.
- Une part « Taxes » de la redevance revient à **l’agence de l’eau Seine Normandie**.

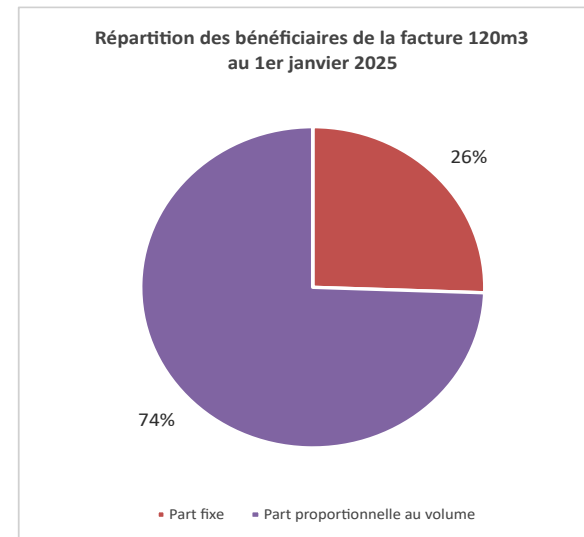
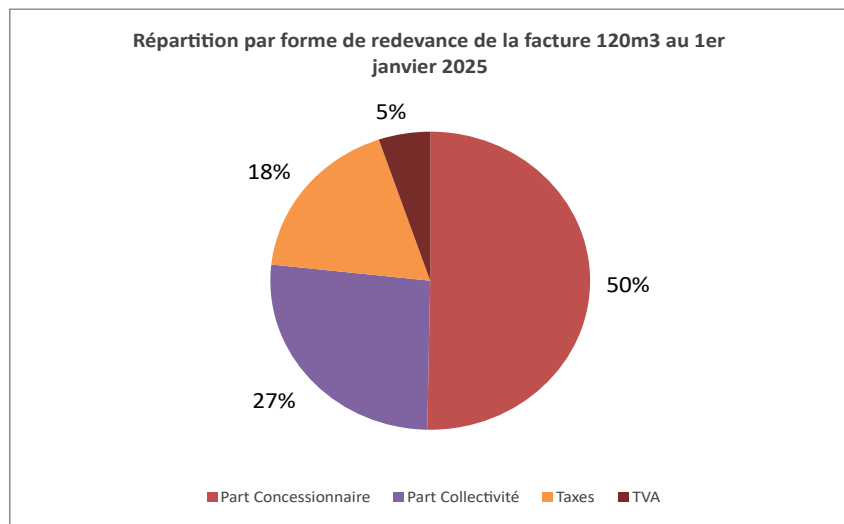
Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

	1e janv 2025
Part Concessionnaire	
Par fixe annuelle	89,02 €
Part variable	0,7990 €
Part Collectivité	
Part fixe	0,00 €
Part variable	0,8100 €
Taxes	
Redevance AESN - consommation eau potable	0,4600 €
Redevance AESN - performance des réseaux d'eau potable	0,0170 €
Redevance AESN - préservation des ressources en eau	0,0762 €
TVA	5,5%

6.2.3.2 La facture Eau potable des usagers

En 2024, le montant de la facture d’eau potable pour un **volume type de 120 m³** s’est établi **367,65 €TTC** soit **3,06 € par m³** d’eau potable consommé.



6.2.3.3 État des impayés

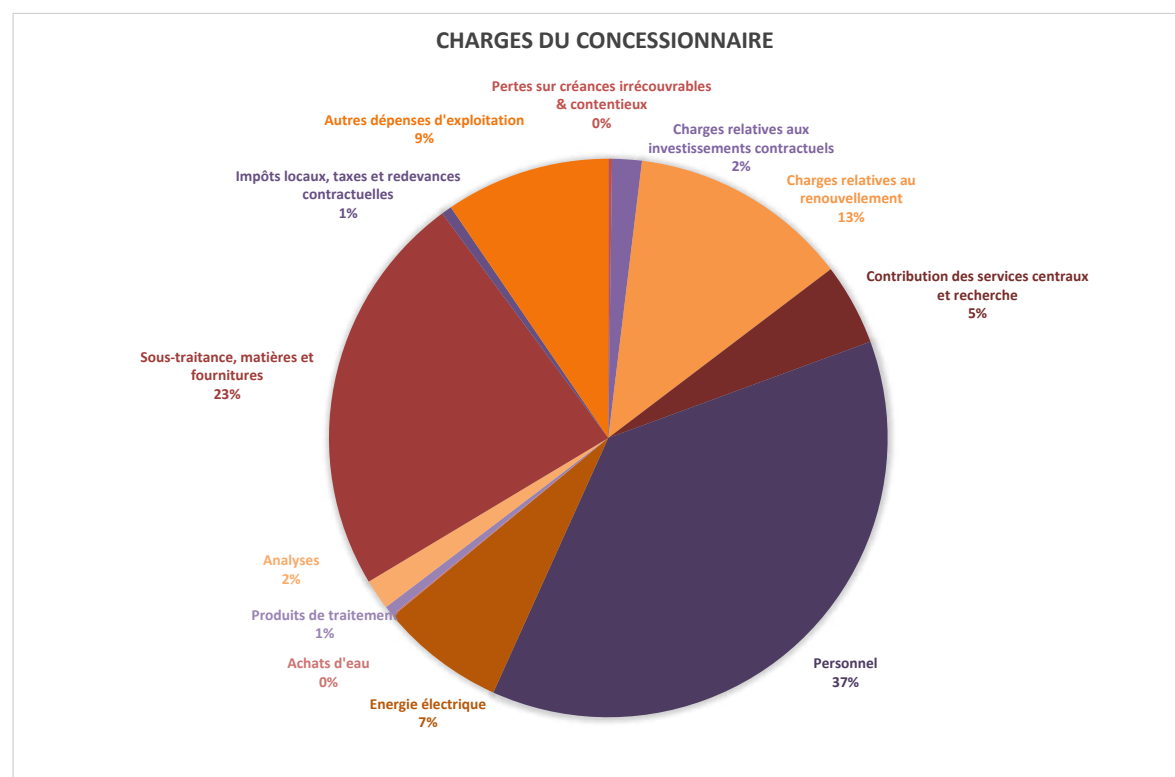
En 2024, le **taux d’impayés**, sur les factures de l’année précédente, était de 1,24% sur le service du SIE Grez Moncourt.

6.3 Périmètre de l’ex. SMERB

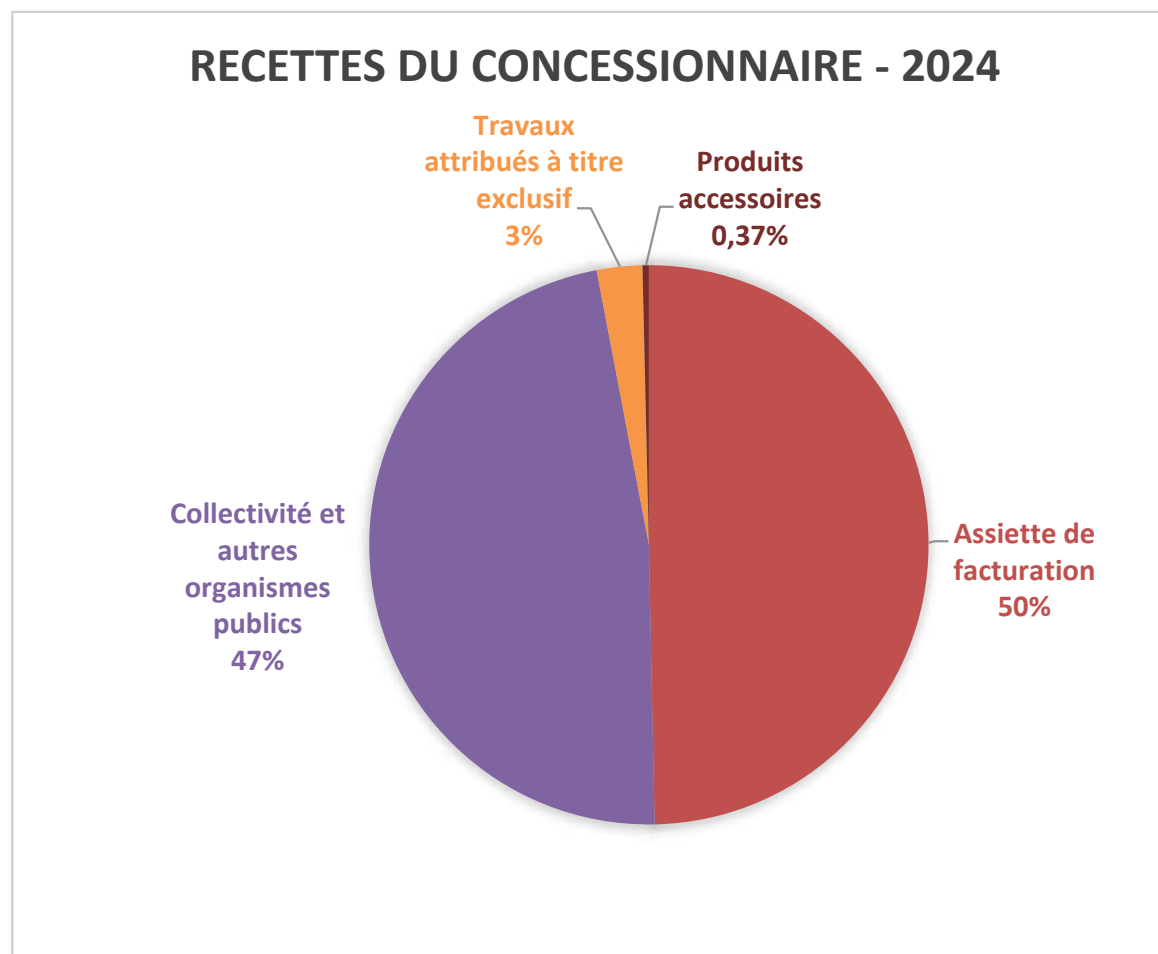
6.3.1 Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable

6.3.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2024

En 2024, les **charges du concessionnaire** se sont élevées à **284,7 k€**. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls. Elles sont réparties comme suit :



En 2024, les **recettes du concessionnaire** se sont élevées à **218,2 k€** et sont réparties comme suit :



6.3.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2024, le concessionnaire annonce un résultat négatif, il représente **-16,1% du chiffre d'affaires** réalisé sur l’année.

6.3.2 Le budget du SMERB

La synthèse du compte administratif du budget pour l'année 2024 s'établit comme suit :

En 2024, les **charges financières se sont élevées à 26 462,28 €** soit 19 553,74 € de remboursement du capital et 6 908,54 € d'intérêts d'emprunt.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe Eau potable à la clôture de l'exercice était la suivante :

- **Capital restant dû : 406 452,52 €**
- **Solde de gestion : 51 679,03 €**

6.3.3 La facturation de la redevance Eau potable

6.3.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’eau potable rendu qui comprend, la production d’eau potable et son acheminement jusqu’au robinet de l’usager.

La redevance eau potable est établie en fonction des charges du service public de l’eau potable et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

▪ Quel est le volume pris en compte ?

L’assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.

▪ Qui perçoit l’argent de la facture d’eau potable ?

- Une part « Concessionnaire » de la redevance revient à **Veolia** pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés.
- Une part « Collectivité » de la redevance revient **au SMERB** pour les travaux.
- Une part « Taxes » de la redevance revient à **l’agence de l’eau Seine Normandie**

Eau	
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	71 047,63 €
Personnel	13 702,94 €
Charges à caractère général	36 489,74 €
Autres charges de gestion courante	4 515,25 €
Intérêts de la dette	6 908,54 €
Charges exceptionnelles	9 431,17 €
Recettes réelles d'exploitation	115 818,12 €
Autres taxes et redevances	113 851,94 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	1 143,29 €
Produits exceptionnels	822,89 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	151 347,58 €
Remboursement du capital	19 553,74 €
Recettes d'investissement	9 275,51 €
Solde de gestion	51 679,03 €
Capacité d'autofinancement	25 216,75 €

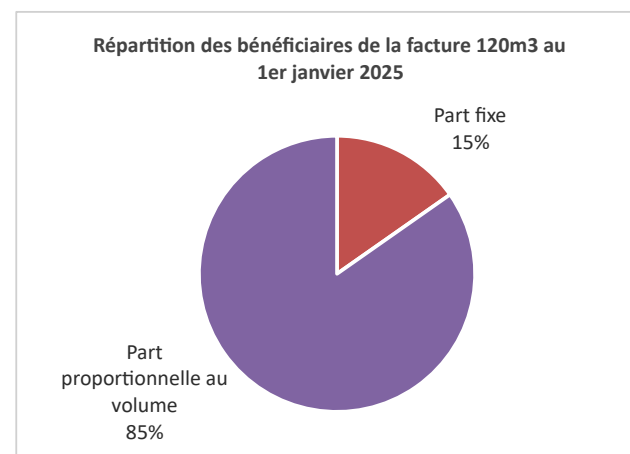
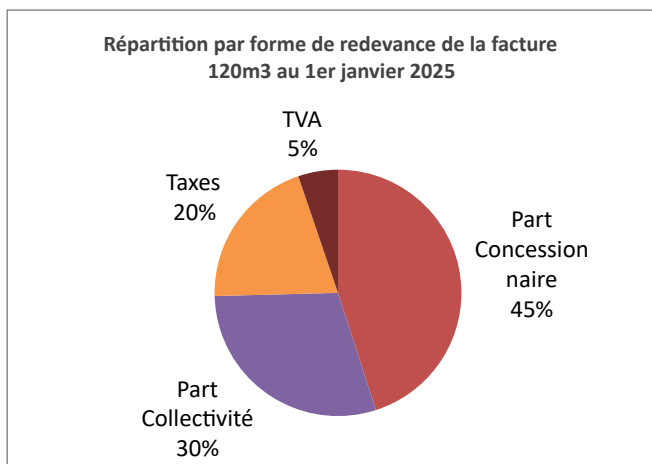
Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

	1e janv 2025
Part Concessionnaire	
Par fixe annuelle	55,82 €
Part variable	0,9825 €
Part Collectivité	
Part fixe	0,00 €
Part variable	0,9500 €
Taxes	
Redevance AESN - consommation eau potable	0,4600 €
Redevance AESN - performance des réseaux d'eau potable	0,0170 €
Redevance AESN - préservation des ressources en eau	0,0762 €
TVA	5,5%

6.3.3.2 La facture Eau potable des usagers

En 2024, le montant de la facture d’eau potable pour un **volume type de 120 m³** s’est établi **385,73 €TTC** soit **3,21€ par m³** d’eau potable consommé.



6.3.3.3 État des impayés

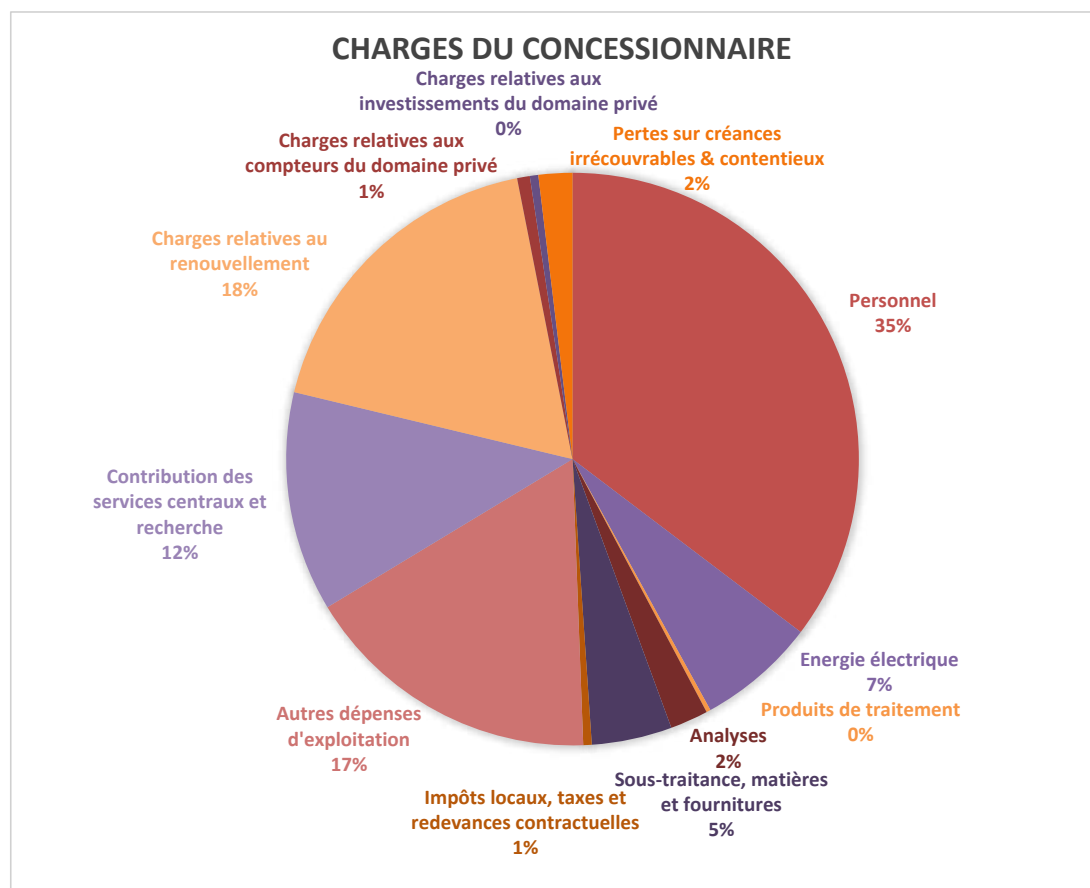
En 2024, le **taux d’impayés**, sur les factures de l’année précédente, était de 1,59% sur le service du SMERB.

6.4 Périmètre de l’ex. SIAEP BFR

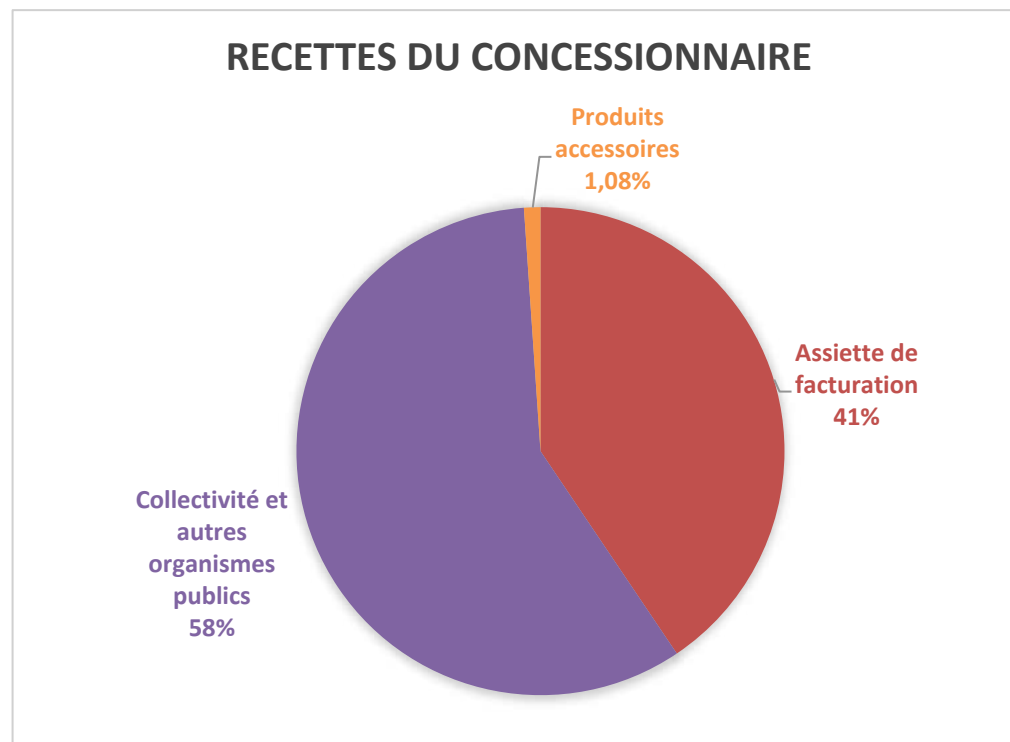
6.4.1 Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable

6.4.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2024

En 2024, les **charges du concessionnaire** se sont élevées à **42,0 k€**. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls. Elles sont réparties comme suit :



En 2024, les **recettes du concessionnaire** se sont élevées à **38,4 k€** et sont réparties comme suit :



6.4.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2024, le concessionnaire annonce un résultat négatif, il représente **-3,9% du chiffre d'affaires** réalisé sur l’année.

6.4.2 Le budget du SIAEP BFR

La synthèse du compte administratif du budget pour l'année 2024 s'établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	13 476,91 €
Personnel	810,60 €
Charges à caractère général	8 448,24 €
Autres charges de gestion courante	2 983,80 €
Intérêts de la dette	1 234,27 €
Recettes réelles d'exploitation	47 760,84 €
Travaux et redevances	47 760,84 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	0,00 €
Produits financiers	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	105 933,02 €
Remboursement du capital de la dette	10 019,69 €
Recettes d'investissement	9 719,72 €
Solde de gestion	35 518,00 €
Capacité d'autofinancement	24 265,00 €

En 2024, les **charges financières se sont élevées à 11 253,96 €** soit 10 019,69 € de remboursement du capital et 1 234,27 € d'intérêts d'emprunt.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe Eau potable à la clôture de l'exercice était la suivante :

- **Capital restant dû : 63 546,86 €**
- **Solde de gestion : 35 518,00 €**

6.4.3 La facturation de la redevance Eau potable

6.4.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’eau potable rendu qui comprend, la production d’eau potable et son acheminement jusqu’au robinet de l’usager.

La redevance eau potable est établie en fonction des charges du service public de l’eau potable et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**

L’assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.

- **Qui perçoit l’argent de la facture d’eau potable ?**

- Une part « Concessionnaire » de la redevance revient **à la SAUR** pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés.
- Une part « Collectivité » de la redevance revient **au SIAEP BFR** pour les travaux.
- Une part « Taxes » de la redevance revient **à l’agence de l’eau Seine Normandie**

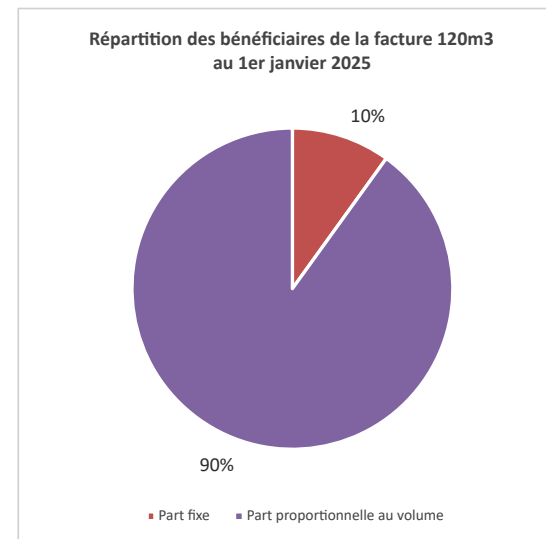
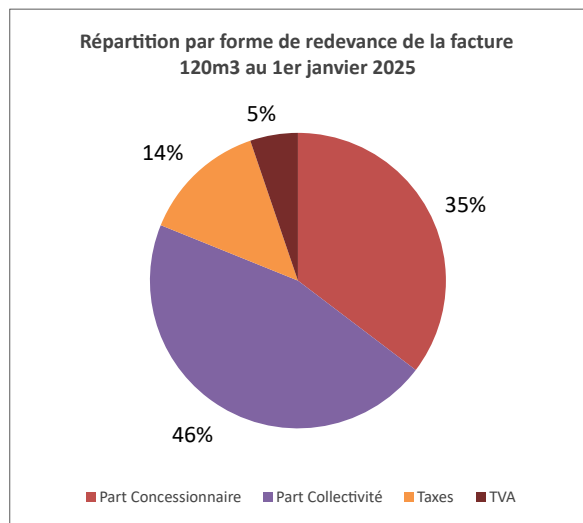
Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

	1e janv 2025
Part Concessionnaire	
Par fixe annuelle	49,46 €
Part variable	1,1319 €
Part Collectivité	
Part fixe	0,00 €
Part variable	2,00 €
Taxes	
Redevance AESN - consommation eau potable	0,4600 €
Redevance AESN - performance des réseaux d'eau potable	0,0170 €
Redevance AESN - préservation des ressources en eau	0,1200 €
TVA	5,5%

6.4.3.2 La facture Eau potable des usagers

En 2024, le montant de la facture d'eau potable pour un **volume type de 120 m³** s'est établi **524,26 €TTC** soit **4,37€ par m³** d'eau potable consommé.



6.4.3.3 État des impayés

En 2024, le **taux d'impayés**, sur les factures de l'année précédente, était de 1,99% sur le service du SIAEP BFR.

7 Annexes

7.1 Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

SAUR SAS		ANNEE 2024		
Compte annuel de résultat de l'exploitation		COLLECTIVITE	SIAEP NEMOURS SAINT PIERRE	
		ACTIVITE	Eau Potable	
En milliers d'euros		2023	2024	Ecart en %
PRODUITS		4 135,1	4 129,2	-0,1
Exploitation du service		2 056,0	2 058,7	
Collectivités et autres organismes publics		1 966,0	1 911,7	
Travaux attribués à titre exclusif		61,9	109,0	
Produits accessoires		51,2	49,8	
CHARGES		4 081,0	4 135,9	1,3
Personnel		445,8	487,4	
Energie électrique		119,5	164,1	
Achats d'eau		2,6	1,7	
Produits de traitement		111,4	101,7	
Analyses		12,3	12,7	
Sous-traitance, matières et fournitures		217,1	211,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		19,5	16,3	
Autres dépenses d'exploitation		289,9	291,1	
Télécommunications, poste et télégestion		9,0	8,1	
Engins et véhicules		95,7	115,1	
Informatique		89,7	85,4	
Assurances		13,6	21,0	
Locaux		47,4	35,0	
Divers		34,4	25,3	
Contribution des services centraux et recherche		295,2	291,1	
Collectivités et autres organismes publics		1 966,0	1 911,7	
Part collectivité		2 414,0	2 324,4	
Autres organismes publics		552,0	587,3	
Charges relatives aux renouvellements		551,2	581,1	
Pour garantie de continuité du service		70,6	45,2	
Programme contractuel		173,3	102,7	
Fonds contractuel		307,3	343,4	
Charges relatives aux investissements contractuels			8,0	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		4,6	7,4	
Charges relatives investissements du domaine privé		18,4	9,9	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		27,5	45,5	
RESULTAT AVANT IMPOT		54,1	-6,7	-112,4
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		13,5		
RESULTAT		40,6	-6,7	-116,5

Conforme à la circulaire FPOT du 31/03/2016
N°1 53 112300
valeur le 02/06/2025

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale (dépassement), électricité, fuel et redevance
d'occupation du domaine public de la collectivité.

7.2 Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIE Grez Moncourt

SOCIETE DES EAUX DE MELUN

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

Année 2024

(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: S819E - SIE GREZ MONCOURT

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	542 705	563 794	3,89 %
Exploitation du service	290 707	299 231	
Collectivités et autres organismes publics	207 007	236 032	
Travaux attribués à titre exclusif	26 707	9 449	
Produits accessoires	18 284	19 082	
CHARGES	530 822	544 046	2,49 %
Personnel	125 776	127 861	
Energie électrique	11 574	11 184	
Produits de traitement	1 841	1 649	
Analyses	3 884	7 957	
Sous-traitance, matières et fournitures	55 589	50 349	
Impôts locaux et taxes	2 360	2 611	
Autres dépenses d'exploitation	47 810	21 339	
télécommunications, poste et telegestion	4 323	3 660	
engins et véhicules	14 651	15 010	
informatique	14 001	16 455	
assurances	2 699	1 693	
locaux	12 143	12 691	
autres	- 6	- 28 170	
Contribution des services centraux et recherche	21 164	19 127	
Collectivités et autres organismes publics	207 007	236 032	
Charges relatives aux renouvellements	25 083	25 446	
pour garantie de continuité du service	513	0	
fonds contractuel (renouvellements)	24 570	25 446	
Charges relatives aux investissements	17 209	25 053	
programme contractuel (investissements)	17 209	25 053	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	6 680	10 267	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	4 861	5 170	
RESULTAT AVANT IMPOT	11 883	19 747	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	2 968	4 933	
RESULTAT	8 917	14 815	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

03/03/2025

7.3 Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SMERB

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MELUN

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

Année 2024

(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: S879E - SMERB DSP-Eau

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	396 841	414 201	4,37 %
Exploitation du service	199 772	205 743	
Collectivités et autres organismes publics	186 913	196 050	
Travaux attribués à titre exclusif	4 493	10 892	
Produits accessoires	5 664	1 516	
CHARGES	503 163	480 766	-4,45 %
Personnel	115 502	105 737	
Energie électrique	20 364	20 528	
Achats d'eau	- 7 224	- 212	
Produits de traitement	1 113	1 505	
Analyses	4 014	4 978	
Sous-traitance, matières et fournitures	76 926	66 406	
Impôts locaux et taxes	2 670	1 710	
Autres dépenses d'exploitation	44 539	26 973	
télécommunications, poste et télégestion	3 858	3 400	
engins et véhicules	18 156	13 829	
informatique	10 014	11 394	
assurances	2 246	1 312	
locaux	9 450	9 475	
autres	803	- 12 441	
Redevances contractuelles	2 201	2 099	
Contribution des services centraux et recherche	14 836	13 372	
Collectivités et autres organismes publics	186 913	196 050	
Charges relatives aux renouvellements	34 890	36 053	
pour garantie de continuité du service	0	1 216	
fonds contractuel (renouvellements)	34 890	34 837	
Charges relatives aux investissements	4 110	4 852	
programme contractuel (investissements)	4 110	4 852	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	2 306	614	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 106 321	- 66 564	37,39 %
RESULTAT	- 106 321	- 66 564	37,39 %

Conforme à la circulaire FP26 de janvier 2006

03/03/2025

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

03/03/2025

7.4 Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIAEP BFR

SAUR SAS		ANNEE 2024	
Compte annuel de résultat de l'exploitation		COLLECTIVITE	SD BURCY FROMONT RUMONT-ep
		ACTIVITE	Eau Potable
En Application du décret du 14 mars 2005			
En milliers d'euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	102,6	92,2	-10,1
Exploitation du service	41,6	37,4	
Collectivités et autres organismes publics	60,0	53,8	
Produits accessoires	0,9	1,0	
CHARGES	95,2	95,8	0,6
Personnel	10,2	14,8	
Energie électrique	2,2	2,8	
Produits de traitement	0,2	0,1	
Analyses	1,0	0,9	
Sous-traitance, matières et fournitures	1,3	1,9	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	0,3	0,2	
Autres dépenses d'exploitation	6,3	7,1	
Télécommunications, poste et télégestion	0,4	0,2	
Engins et véhicules	2,0	3,9	
Informatique	2,3	2,0	
Assurances	0,1	0,1	
Locaux	1,0	0,6	
Divers	0,4	0,3	
Contribution des services centraux et recherche	6,6	5,2	
Collectivités et autres organismes publics	60,0	53,8	
Part collectivité	49,0	42,4	
Autres organismes publics	11,0	11,4	
Charges relatives aux renouvellements	6,0	7,6	
Pour garantie de continuité du service	-0,1	1,2	
Programme contractuel	2,1	2,3	
Fonds contractuel	3,9	4,1	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0,4	0,3	
Charges relatives investissements du domaine privé	0,2	0,2	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	0,6	0,8	
RESULTAT AVANT IMPOT	7,3	-3,6	-149,3
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	1,8		
RESULTAT	5,5	-3,6	-165,5

Conforme à la circulaire PPTE du 31/01/2008
Ref : 01776706
Version n° 02/06/2025

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance
d'occupation du domaine public de la collectivité.

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable de l'exercice 2024	EA2025_054

Le président rappelle qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016.

Ce rapport Annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » de l'exercice 2024 de l'ensemble de 4 anciens Syndicats, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le Président demande au Comité Syndical de valider la présentation de Cogite sur RPQS « Eau Potable » de l'exercice 2024 et de passer aux votes



Adoption par l'assemblée délibérante

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Adhésion à Seine et Marne Numérique en qualité de membre associé et à l'activité complémentaire « Services Numériques »	EA2025_055

Le Président rappelle que l'objectif de cette demande d'adhésion au Syndicat Seine et Marne Numérique au Comité Syndical a pour but :

- Devenir membre associé (article 1 de la convention fournie en PJ)
- la souscription à une ou des activités complémentaires « services numériques » en appui à l'utilisation des infrastructures des réseaux publics de communications électroniques déployés ayant pour vocation « la sécurité numérique » se préservant ainsi des cyberattaques ou mettre à disposition du syndicat, une solution d'hébergement dans des data centers sécurisés des données membres
- De lier les objets connectés relevant de l'ensemble des actions permettant l'ingénierie et le déploiement de toute nouvelle infrastructure de réseau de communications électroniques permettant d'interconnecter des capteurs.

La dite Convention entre le SMEAPN et le SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE doit être présentée à l'assemblée délibérante.

Le Président demande au Comité Syndical, d'accepter les termes de la convention et de passer aux votes



Adoption par l'assemblée délibérante

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
Lancement d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable sur l'ensemble du Territoire du SMEAPN	EA2025_056

Le Président rappelle la nécessité pour le SMEAPN d'assurer la sécurité, la qualité et la pérennité de son service public d'alimentation en Eau Potable.

Ce SDAEP permettra au Syndicat de se mettre en conformité vis-à-vis de différentes obligations réglementaires par l'établissement d'un Schéma de Distribution de l'Eau Potable (article L2224-7-1 du CGCT), d'un diagnostic territorial (articles L2224-7-3 au L2224-7-4 du CGCT), des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux - Ressource - Production et distribution (article 6 de l'arrêté du 3 janvier 2023 relatif au PGSSE), d'un géoréférencement de classe A des ouvrages et réseaux (article 5 du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages, notamment souterrains).

L'objectif est de mieux connaître notre patrimoine, diagnostiquer le fonctionnement des ouvrages et réseaux en situation actuelle et future, avoir une stratégie d'investissement à moyen terme et mieux maîtriser les risques sanitaires.

Le Président précise que le SDAEP est financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Président rappelle la décision d'attribution de ce marché à ALTEREO ARTELIA pour un montant de 848 239,19 € HT (tranches optionnelles incluses et hors travaux de pose de débitmètre de sectorisation) par la Commission d'Appel d'Offre du 11 juillet 2025.

Le Président demande au Comité Syndical d'adhérer au lancement du SDAEP, de l'autoriser à signer toutes les pièces du marché de cette étude, de solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mise en œuvre de cette étude, et de passer aux votes.



Adoption par l'assemblée délibérante

AFFAIRES DIVERSES

- 1) PROBLÉMATIQUE DES BRANCHEMENTS EN PLOMB
- 2) RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU D'HERBEAUVILLIERS À BUTHIERS
- 3) RENOUVELLEMENT DE CANALISATION ET SUPPRESSION DE DOUBLON SUR FAÏ-LÈS-NEMOURS



1) PROBLÉMATIQUE DES BRANCHEMENTS EN PLOMB (1/2)

Contexte

Un cas isolé de dépassement de la teneur en plomb au robinet d'une habitante de Nemours (rue Benoist) a été identifié sur le mois de juillet, en lien avec la nature du branchement. Son branchement a été immédiatement remplacé (sur la partie publique). Ce cas a le mérite de permettre au Syndicat de se questionner sur l'étendue de cet enjeu et sa stratégie vis-à-vis de ces branchements.

Historiquement, le plomb en eau potable a été abondamment utilisé pour la réalisation des branchements (que ce soit en domaine public ou privé). Par la suite, il a été constaté que ce matériau pouvait contaminer l'eau distribuée, avec un risque sanitaire pour l'usager (notamment femmes enceintes et enfants de moins de 7 ans -> saturnisme).

La limite de qualité pour le paramètre plomb est fixée à 10 µg/l, et sera abaissée à 5 µg/l en 2036.

Selon le site [Santé.gouv.fr](https://santé.gouv.fr) : en principe si l'eau est dure (calcaire), cas du Syndicat, le risque d'exposition au plomb est réduit. En effet, une eau dure est moins agressive vis-à-vis des matériaux de la canalisation et les dépôts calcaires forment une barrière entre l'eau et la paroi.

Etat des lieux sur le Syndicat

A l'échelle du SMEAPN (4 ex. syndicats, début 2025), il reste 2 168 branchements en plomb (en service) sur un total de 14 004 branchements (15%). Le coût global de leur remplacement peut être estimé à environ 4,4 M€ HT.

Une stratégie pluriannuelle est mise en œuvre sur le territoire de l'ex. SIAEP Nemours Saint Pierre, via son contrat de concession de service public. Celle-ci consiste en un renouvellement d'1/3 des branchements en plomb connus en 2016, soit 684 sur la durée du contrat de 12 ans, soit 57/an. Dans ce cadre, près de 130 branchements en plomb auront été renouvelés en 2025. L'objectif (684) sera atteint à 94% début 2026, et touche donc bientôt à sa fin.

Pour les autres territoires, il n'existe pas de stratégie pluriannuelle. Les plombs sont remplacés principalement dans le cadre d'opérations de renouvellement de la canalisation d'eau potable.

1) PROBLÉMATIQUE DES BRANCHEMENTS EN PLOMB (2/2)

Axes d'amélioration

Une rencontre de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) a été organisée le 22/09/2025, avec le Syndicat, la commune de Nemours et la SAUR, afin de travailler sur une amélioration de la stratégie actuelle.

Dans le cadre des futurs contrats de concession de service public en 2027/2028, le Syndicat devra mettre en place un « compte plomb » ambitieux, afin d'effectuer le renouvellement de la totalité des branchements en plomb résiduels sur la durée du contrat.

D'ici là, le Syndicat devra maintenir ou mettre en place des opérations annuelles de renouvellement des branchements en plombs. En 2026, la rue Benoist à Nemours est envisagée en priorité.



Photo d'un branchement en plomb

3) RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'HERBEAUVILLIERS À BUTHIERS

Description des travaux :

Nature des travaux : ce sont des travaux lancés par l'ex. SMERB.

La réhabilitation du génie-civil du château d'eau d'Herbeauvilliers a inclus les prestations suivantes : restauration de la cuve, reprise du parement extérieur/ravalement, la réfection de la toiture (dôme de couverture), remplacement de la clôture, pose de descentes pluviales, remplacement des canalisations dans la cuve, remplacement des menuiseries, etc.

Ravalement et reprise du parement extérieur



Prestataires :

TEOS/I2E, maîtrise d'œuvre IRH

Prix :

156 303 € HT (TEOS/I2E)

27 800 € HT (MOE IRH)

Réfection de la cuve (étanchéité)



Période : travaux terminés en mars 2025, réception en attente du MOE.

Réhabilitation du génie civil sous la cuve



Réfection de la toiture (étanchéité)



4) RENOUELEMENT DE CANALISATION ET SUPPRESSION DE DOUBLON SUR FAÿ-LÈS-NEMOURS

Description des travaux :

Nature des travaux :

Zones	Emprises	Nature des travaux	Nombre de branchements à reporter	Nombre de branchements en plombs à remplacer estimés	Périodes
1 (1a, 1b et 1c)	Rue Grande : RD118 => cimetière (proche allée du parc)	Remplacement de canalisations avec augmentation du diamètre pour la DECI (1a – F80 sur 290 ml et 1b – F150 sur 140 ml) + suppression de canalisation en doublon et report de branchements (1c)	30	53	25 août => mi-octobre
2	Rue Grande : Rue de Montivier => rue des Roches	Suppression de canalisation en doublon et reports de branchements	48		Mi-octobre => mi-décembre (2 mois)
3	Rue des Prés : rue des Roches => rue de Foljuif				
4	Rue de Foljuif : rue des Prés => 5 rue de Foljuif				



Plan des travaux

Prestataire : SAUR

Prix : 282 803 € HT (fonds de travaux)

Période : démarrage des travaux le 25/08/2025 (en cours) et fin estimée mi-décembre 2025.

Le tronçon 1a est en cours de finalisation (canalisation posée, il reste : tirage des plombs en domaine privé et reports des branchements, réfection enrobé).



Photos du chantier

SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE CETTE ANNÉE

	Objet	Territoire	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds propres)	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds de travaux SAUR ex. SIAEP NSP)	Etat	Détail avancement
Etudes	Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) sur l'ensemble du SMEAPN (hors compteurs de sectorisation) (Altéro/Arteila)	SMEAPN	848 239 €		Non lancé	Financé à 80% par l'AESN, durée 2-3 ans. Démarrage octobre 2025.
	SDAEP SMERB (IRH) + AMO (ADM Conseil)	SMERB	96 749 €		En cours	En cours
	AMO DUP Captage de Villetard, Nanteau sur Essonne (ADM conseil)	SMERB	37 595 €		En cours	En cours
	AMO DUP Captage d'Auxy, Buthiers (ADM conseil)	SMERB	15 916 €		En cours	En cours
	Essais de pompage et analyse qualité captage d'Auxy, Buthiers (IRH, Veolia Eau)	SMERB	15 634 €		En cours	à planifier à l'automne 2026
	MOE réhabilitation réservoir d'Herbeauvilliers (IRH, SIXENCE)	SMERB	27 800 €		Réalisé	
	MOE réhabilitation réservoir de Boisminard (IRH, SIXENCE)	SMERB	24 450 €		En cours	Phase de conception
	Campagne d'analyses sur les pesticides sur l'UTEP (SAUR)	SIAEP NSP	12 886 €		En cours	Devis signé
Total études :			1 079 269 €	- €		
Travaux	Travaux sur ouvrages :					
	Remplacement 8 SOFREL + armoires électriques R. Herbeauvilliers et R. Boisminard (Veolia Eau)	SMERB	59 055,0 €		Réalisé	
	Travaux de réhabilitation du réservoir d'Herbeauvilliers (TEOS/I2E)	SMERB	156 303 €		Réalisé	
	Réservoir d'Herbeauvilliers - antigraffiti (TEOS)	SMERB	1 572 €		Réalisé	
	Réservoir d'Herbeauvilliers - désouchage (E.TP)	SMERB	2 368,0 €		Réalisé	
	Réservoir d'Herbeauvilliers - callebotis (I2E)	SMERB	3 933,0 €		Réalisé	
	Réservoir d'Herbeauvilliers - ventilation supplémentaire local de chloration (I2E)	SMERB	547,0 €		Réalisé	
	Creation d'un branchement au réservoir d'Herbeauvilliers pour rejeter les eaux de vidange dans le réseau d'eau pluviale communal (Veolia Eau)	SMERB	9 770,5 €		Réalisé	
	Réhabilitation captage de Grez-sur-Loing (Veolia Eau)	SIE GM	72 854,0 €		Non lancé	
	Travaux sur réseaux :					
	Pose de compteurs de sectorisation dans le cadre du SDAEP sur l'ensemble du SMEAPN	SMEAPN	170 000 €		Non lancé	Estimation
	Pose de 5 chambres pour les débitmètres de sectorisation à renouveler (5/18) (SAUR)	SIAEP NSP		50 000 €	Non lancé	Estimation - demande devis
	Renouvellement et suppression de canalisation en doublon de la canalisation principale de Fay-Lès-Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		282 803 €	En cours	Démarrage le 25/08/2025
	Suppression d'une canalisation publique sous les magasins du clos Saint Jean à Saint Pierre Lès Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		23 647 €	Réalisé	
	Renouvellement canalisation d'eau potable sur le pont de Nemours dans le cadre de travaux de réhabilitation du pont par l'ARD77 (SAUR)	SIAEP NSP			Reporté	Reporté à 2026 sur décision de l'ARD77
	Mise hors service du tronçon sous l'autoroute A6 (SAUR)	SIAEP NSP		3 006 €	En cours	Devis signé, attente planification
	Déplacement compteur de l'autogrill (SAUR)	SIAEP NSP		12 446 €	Non lancé	Devis transmis, rencontre préalable du propriétaire
	Renouvellement de canalisations (Exeau TP) : TF - Route de Puiseaux, Fromont (PEHD sur 195 ml DN180/63) TO1 - route de Beaulieu, Rumont (PEHD sur 1594 ml DN180/63/50/32/25) TO2 - Rue Grande, Fromont (PEHD sur 335 ml DN180/63)	SIAEP BFR	313 700 €		En cours	Devis signé avant transfert TO1 Réalisée en 2024 TF Réalisée en avril 2025 TO2 reportée à 2026 à la demande de l'entreprise Exeau TP
	Remplacement canalisation rue des Vergers, Buthiers : 155 ml (PEHD, DN63)+6 brchts (Veolia Eau, Goulard TP)	SMERB	53 428,0 €		Réalisé	
	Pose de 15 vannes sur le territoire sur Buthiers, Boulancourt et Nanteau sur Essonne (Veolia Eau)	SMERB	52 041,6 €		Réalisé	
	Remplacement de canalisation sur 295 ml (PEHD, DN125) - rue de la Gare, Buthiers (ETP)	SMERB	65 470,0 €		Réalisé	
	Suppression de canalisations en doublon sur Boulancourt, Buthiers et Augerville la Rivière (Veolia Eau)	SMERB	272 558,5 €		En cours	6 Devis signés avant transfert, travaux à lancer
	Branchement en plomb du 15 rue Grande, Burcy (SAUR)	SIAEP BFR	3 525,0 €		Réalisé	
	Branchements plomb pris sur fonds de travaux SAUR : 31 rue de Foljuif, SPLN	SIAEP NSP		6 284 €	En cours	
Total travaux :			1 237 126 €	378 186 €		
Total projeté et réalisé sur le périmètre eau potable du SMEAPN en 2025			2 316 395 €	378 186 €		
			2 694 581 €			

MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS/RÉPONSES PÔLE EAU POTABLE (1/2)

Question Mme Véronique GABORIT : concernant la baisse de consommation d'eau potable indiquée dans le RPQS.

Réponse (COGITE) : ce phénomène de baisse est observé sur l'ensemble des territoires, à l'échelle nationale. L'origine pour l'année 2024 peut être aussi la période estivale, particulièrement pluvieuse. Avec par conséquent, une diminution de l'arrosage des jardins ou du remplissage des piscine.

Précision de M. PEUTOT concernant l'adhésion à Seine-et-Marne Numérique : Cette adhésion va permettre de mettre en place un réseau d'antennes de technologie LoRaWAN au service des collectivités adhérentes. Pour le SMEAPN, cela permettra notamment la télérelève des compteurs d'eau potable.

Il est prévu à ce stade le déploiement de 35 antennes réceptrices.

Les frais d'adhésion sont de 1 000 € / antenne, soit 35 k€ au démarrage de la part du SMEAPN.

Le coût annuel de la télérelève est de 3,5 € HT / an / compteur connecté, aux frais de l'exploitant.

L'intérêt de la télérelève est d'avoir une évaluation plus précise des volumes consommés. L'utilisateur aura une meilleure maîtrise de sa consommation (à l'instar du Linky pour l'électricité) et pourra être plus réactif en cas de fuite. Cela va dans le sens de la sobriété (réduction des prélèvements d'eau dans les nappes), afin de s'adapter au changement climatique.

Question de M. Segundo COFRECES : Cela nécessitera de nouveaux compteurs et des antennes sur les points hauts ?

Réponse (Syndicat) : Oui, cela nécessitera le déploiement de nouveau compteur ou l'ajout d'antennes émettrices pour les compteurs compatibles. Les antennes réceptrices seront placées sur des points hauts, par exemple, l'église de Faÿ-Lès-Nemours.

Question de M. François RATIER : est-ce que ce déploiement couvrira également la commune de Nanteau-sur-Essonne ?

Réponse (Syndicat) : Non, ce déploiement couvrira pour le moment les territoires exploités par la SAUR, qui a accepté ce projet. Les territoires exploités par Veolia Eau sont déjà équipés de télérelève ou de radiorelève.

QUESTIONS/RÉPONSES PÔLE EAU POTABLE (2/2)

Question M. GIAMINARDI (GENE) : concernant la problématique des branchements en plomb, M. GIAMINARDI indique avoir reçu Mme LANGLADE, habitante de la rue Benoist à Nemours. Il demande au Syndicat le message à porter auprès de celle-ci.

Réponse (Syndicat) : le cas de Mme LANGLADE a été traité par le Syndicat très rapidement sur le mois de juillet : une quinzaine de jours entre la première rencontre et le renouvellement de son branchement sur la partie publique. Il est envisagé de faire la totalité de la rue Benoist en 2026. Il est prévu d'augmenter les ambitions en termes de renouvellement de ces branchements dans les années à venir, en particulier dans le cadre du futur contrat de DSP.

Question de M. Segundo COFRECES : avait-elle du plomb chez elle ?

Réponse (Syndicat) : Oui, son réseau privé était en plomb. Elle l'a fait retirer par un plombier, qui lui a certainement indiqué que le branchement sur la partie publique était également en plomb, ce qui l'a amené à prendre contact avec le Syndicat.

Complément (M. GIAMINARDI) : il va relayer les informations reçues lors du présent conseil à Mme LANGLADE.

Complément (Syndicat) : un courrier sera envoyé à Mme LANGLADE lui expliquant les conclusions de la réunion avec l'Agence Régionale de la Santé, ainsi que ce qui a été présenté lors du présent conseil syndical.

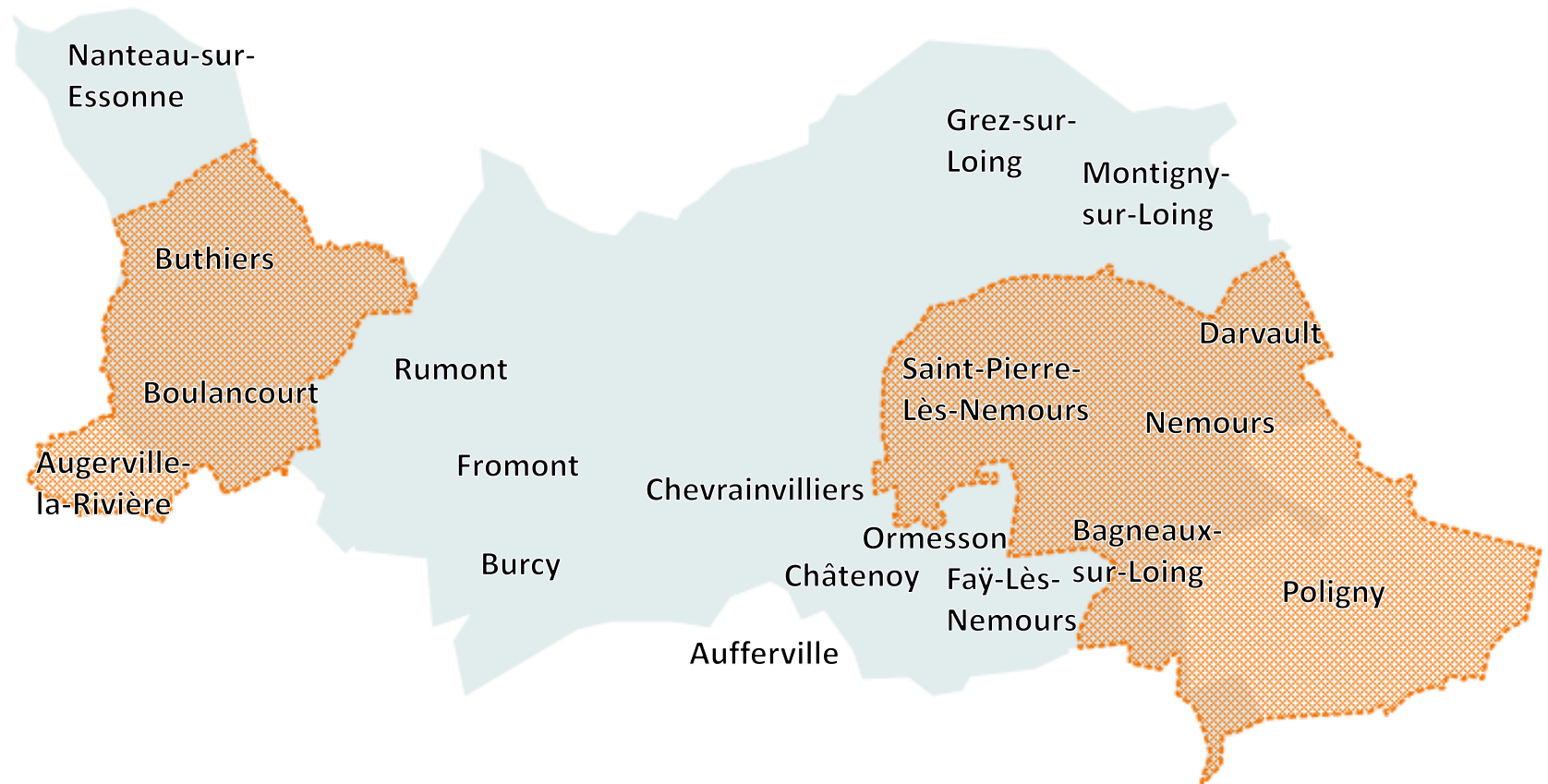
Question de M. François RATIER : concernant la réhabilitation du réservoir de Boisminard à Nanteau-sur-Essonne, il indique que les travaux doivent être réalisés urgemment.

Réponse (Syndicat) : pour le moment la décision de maintien ou non du réservoir de Boisminard est remise en question. Une étude avait été faite par l'ex. SMERB pour étudier les 2 scénarios et concluait sur un intérêt financier immédiat de réhabiliter l'ouvrage. Cependant, cette analyse ne tenait pas compte du coût de l'ouvrage dans le temps (coût d'exploitation et de rénovation périodique). Dans le cadre du SDAEP en cours sur le territoire de l'ex. SMERB, il a été demandé de réétudier la solution. A noter que cet ouvrage présente des limites techniques indéniables : volume faible pour assurer la défense incendie et hauteur insuffisante pour maintenir une pression acceptable pour tous les habitants du hameau de Boisminard. La pression est compensée par des pompes en sortie de réservoir.

Complément de M. François RATIER : si la décision venait à tarder, il faudra a minima sécuriser l'ouvrage.

Réponse (Syndicat) : le Syndicat est d'accord sur le principe. Le retour du bureau d'études en charge du SDAEP sur le territoire de l'ex. SMERB (IRH) aura lieu d'ici la fin de l'année 2025.

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



 Assainissement collectif
et/ou non collectif

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 24 JUIN 2025 AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT	
Rapport Annuel du Concessionnaire du Service Assainissement Collectif et Non Collectif – Exercice 2024	AS2025_055
Tarification des prestations relatives aux contrôles des installations ANC sur la Région de Buthiers	AS2025_054



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

**PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET NON-COLLECTIF PAR LA SOCIÉTÉ COGITE**



COGITE
CONSEIL ET STRATÉGIES PUBLIQUES



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Service Assainissement

Syndicat Mixte des Eaux du Pays de Nemours

Exercice 2024

... à destination des usagers...

... pour plus de transparence...

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.



1 Les indicateurs de performance du service d'assainissement collectif

1.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

Thème	Code	Libellé	2022	2023	2024
Abonnés	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 446	18 446	18 392
Collecte	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	209	209	209
Traitement	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	426,20	370,93	391,22
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2,77 €	2,89 €	2,73 €
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2,68 €	2,77 €	2,89 €
Collecte	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%	100%
Collecte	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (/120)	93	93	103
Traitement	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Conforme	Conforme	Conforme
Traitement	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Conforme	Conforme	Conforme
Traitement	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Conforme	Conforme	Conforme
Traitement	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (arrêté juillet 2015)	97,8%	100%	100,0%
Traitement	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100,0%
Gestion financière	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	1 237,67 €	840,71 €	0€
Abonnés	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	0
Collecte	P252.1	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	8	5,61	4,489
Gestion financière	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,09%	0,09%	0,11%
Traitement	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (/120)	80	80	80
Gestion financière	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	0,3	0,5	0,2
Gestion financière	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,29	2,49	3,22
Abonnés	P258.1	Taux de réclamations	0,4%	0%	0%

1.2 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

Thème	Code	Libellé	2023	2024
Abonnés	D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	172	168
Collecte	D202,0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
Abonnés	D204,0	Prix €TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	6,35 €	6,18 €
Abonnés	D204,0	Prix €TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	6,35 €	6,35 €
Collecte	P201,1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
Collecte	P202,2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (/120)	100	90
Traitement	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	100%
Gestion financière	P207,0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0	0
Abonnés	P251,1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	-	0
Collecte	P252,1	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	-	0
Gestion financière	P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,00%	0,00%
Traitement	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (/120)	0	100
Gestion financière	P256,2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	-	9,9
Gestion financière	P257,0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,00%	1,75%
Abonnés	P258,1	Taux de réclamations	0,00%	0,00%

SOMMAIRE

1	Les indicateurs de performance du service d’assainissement collectif.....	2
1.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	2
1.2	Périmètre de l’ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB).....	3
2	Les usagers du service public d’assainissement collectif	6
2.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	6
2.1.1	Les abonnés du service	6
2.1.2	Les volumes consommés	6
2.2	Périmètre de l’ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB).....	8
2.2.1	Les abonnés du service	8
2.2.2	Les volumes consommés	8
3	Les installations du service public d’assainissement	8
3.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	8
3.1.1	Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	8
3.1.2	Ouvrages de traitement des eaux usées.....	8
3.2	Périmètre de l’ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB).....	9
3.2.1	Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	9
3.2.2	Ouvrages de traitement des eaux usées.....	9
4	La gestion du service public d’assainissement.....	10
4.1	L’accueil des usagers de la Collectivité.....	10
4.2	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	10
4.2.1	Le contrat de concession de service public d’assainissement du SIAEP de Nemours Saint-Pierre.....	10
4.2.2	Les moyens du concessionnaire et du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	11
4.3	Périmètre de l’ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB).....	11
4.3.1	Le contrat de prestation de service d’assainissement collectif du SMERB	11
5	L’activité du service d’assainissement en 2024	12
5.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	12
5.1.1	La collecte et le transport des eaux usées	12
5.1.2	Le traitement des eaux usées	12
5.1.3	La gestion des boues et des sous-produits	13

5.1.4	Les travaux réalisés	14
5.2	Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB).....	15
5.2.1	La collecte et le transport des eaux usées	15
5.2.2	Les travaux réalisés	15
6	Les aspects financiers du service public d’assainissement collectif.....	16
6.1	Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	16
6.1.1	Les comptes du concessionnaire du service public d’assainissement collectif.....	16
6.1.2	Le budget d’assainissement collectif de la Collectivité	19
6.1.3	La facturation de la redevance Assainissement collectif	20
6.2	Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB).....	21
6.2.1	Rémunération du prestataire du service public d’assainissement collectif.....	21
6.2.2	Le budget d’assainissement collectif de la Collectivité	22
6.2.3	La facturation de la redevance d’assainissement collectif.....	23
7	Le Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC)	25
7.1	Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	25
7.1.1	Le service aux usagers.....	25
7.1.2	Les aspects financiers du Service Public d’Assainissement Non Collectif	26
7.2	Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB).....	27
7.2.1	Le service aux usagers.....	27
7.2.2	Les aspects financiers du Service Public d’Assainissement Non Collectif	28
8	Annexes	30
8.1	Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	30
8.1.1	Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire en 2024	30

2 Les usagers du service public d’assainissement collectif

2.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

2.1.1 Les abonnés du service

En 2024, **7 464 abonnés** étaient recensés sur le service d’assainissement du SIAEP de Nemours Saint-Pierre.

Le nombre d’abonnés a diminué de 108 au cours de l’année.

Le ratio d’habitants par abonnement domestique est de **2,46 habitants par abonnement**.

En 2024, les communes ayant transféré leur **compétence Assainissement Collectif au SIAEP de Nemours Saint-Pierre** sont les suivantes :

- **Bagneaux-sur-Loing**
- **Darvault**
- **Nemours**
- **Poligny**
- **Saint-Pierre-lès-Nemours**

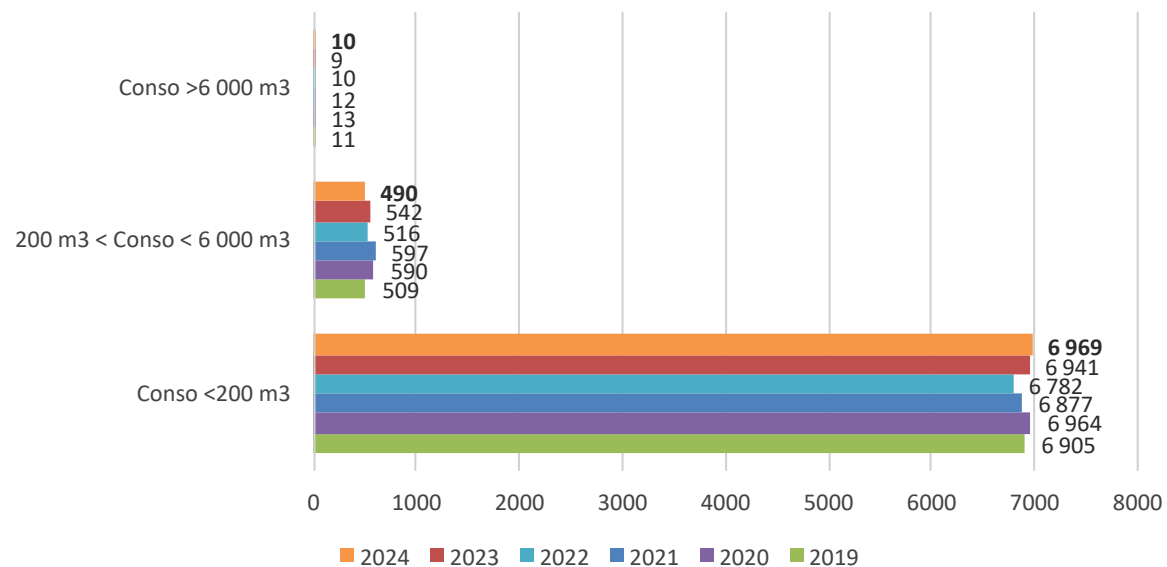
2.1.2 Les volumes consommés

En 2024, **942 439 m³** ont été facturés aux usagers du SIAEP de Nemours Saint-Pierre, soit une baisse de **2,7 %** par rapport à l’année précédente.

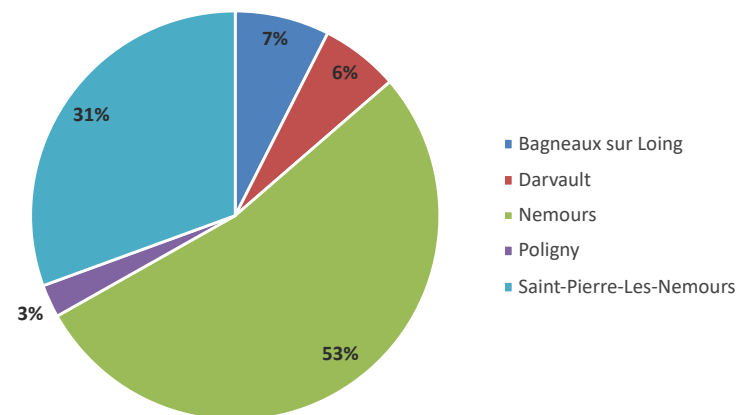
La consommation moyenne par abonné s’établit pour 2024 à **126 m³ par abonné**, en baisse de 1,3% par rapport à l’année 2023.

En 2024, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre n’a **pas de conventions de transferts d’effluents** avec d’autres services.

Répartition des abonnés par tranche de consommation



Répartition des branchements assainissement collectif par communes



2.2 Périmètre de l’ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

2.2.1 Les abonnés du service

En 2024, **100 abonnés** étaient recensés sur le service d’assainissement collectif du SMERB.

En 2024, seule la commune de **Buthiers** a transféré sa compétence **Assainissement Collectif** au SMERB.

2.2.2 Les volumes consommés

En 2024, **5 890 m³** ont été facturés aux usagers du SMERB, soit une baisse de **-8,4 %** par rapport à l’année précédente.

La consommation moyenne par abonné s’établit pour 2024 à **59 m³ par abonné**, en baisse de **-6,6 %** par rapport à l’année 2023.

En 2024, il existe une **convention de transfert d’effluents** entre le SMERB et le SMEAG (Syndicat. Mixte d’Études d’Aménagement et de Gestion de la base régionale de plein air et de loisirs de Buthiers) qui autorise le SMERB à raccorder une partie de son réseau d’assainissement correspondant à 350 équivalents habitants.

3 Les installations du service public d’assainissement

3.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

3.1.1 Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

Pour collecter les effluents de l’ensemble des usagers, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre dispose des installations suivantes :

- **7 548** branchements
- **107 660 mètres linéaires** de réseau de collecte eaux usées, uniquement en séparatif
- **53** postes de relevage (relèvement et refoulement)
- **2** déversoirs d’orages et **8** trop-pleins
- **70 538 mètres linéaires** de réseau pluvial

3.1.2 Ouvrages de traitement des eaux usées

Pour traiter, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre dispose en propre des installations suivantes :

- **1 station de traitement des eaux usées (STEU) à Nemours** d'une capacité en Équivalent Habitant de **35 000 EH** et d'une capacité nominale de **7 000 m³/j**
- **1 station de traitement des eaux usées (STEU) à Poligny** d'une capacité en Equivalent Habitant de **600 EH** et d'une capacité nominale de **75 m³/j**



Station de traitement des eaux usées « Nemosa » de Nemours

L'ensemble des installations a été inséré dans un système d'information géographique. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau a été évalué à **103 points** sur 120.

3.2 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

3.2.1 Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

Pour collecter les effluents de l'ensemble des usagers, le SMERB dispose des installations suivantes :

- **1 892,71 mètres linéaires** de réseau de collecte eaux usées,
- **1** poste de refoulement (Rue des Roches).

3.2.2 Ouvrages de traitement des eaux usées

La collectivité ne dispose pas en propre d'installations de traitement et est signataire d'une convention pour le traitement de ses eaux usées sur la station d'épuration de la Base de loisirs de Buthiers (1 200 EH).

4 La gestion du service public d’assainissement

4.1 L’accueil des usagers de la Collectivité

L’ensemble des usagers concernés par le présent RPQS peuvent être reçus dans les locaux de la Collectivité, localisés au :

43 quai Victor Hugo

77140 Nemours

Du lundi au vendredi : 09h – 12h, 14h – 17h.

Ou par téléphone au 01 64 28 85 01, et sur le site internet du syndicat : <https://smeapn.fr/>

4.2 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

4.2.1 Le contrat de concession de service public d’assainissement du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

La gestion du service d’assainissement de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre a été confié à la société **SAUR**.

En vertu du **contrat de concession de service public (ex-délégation de service public)**, qui lui a été accordé pour **12 ans** à partir du 1er janvier 2017, la société SAUR est responsable de :

- L’exploitation des infrastructures d’assainissement collectif de façon à assurer la continuité de service aux usagers. Cela comprend notamment l’entretien, la surveillance et les réparations des installations suivantes :
 - Les réseaux de collecte des eaux usées
 - Les postes de relèvement
 - Les stations d’épuration
- L’entretien des réseaux d’eaux pluviales
- La gestion du service d’assainissement non collectif
- Les travaux de renouvellement mis à la charge du concessionnaire dans le cadre du contrat
- L’exécution des autres travaux prévus par le présent contrat
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La facturation, le recouvrement des redevances
- La fourniture régulière et sur demande du SIAEP de Nemours Saint-Pierre de toute information et synthèse sur le fonctionnement technique et financier du service

4.2.2 Les moyens du concessionnaire et du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

La SAUR met à disposition des usagers de l’assainissement collectif du SIAEP de Nemours Saint-Pierre :

Un point d’accueil clientèle ouvert à Nemours

29 rue des Hauteurs du Loing

77140 Nemours

Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rdv et de 13h30 à 16h30 sur rdv (03 58 58 20 00)

Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :

- Souscrire un nouveau contrat
- Payer leurs factures
- S’informer sur le service

4.3 Périmètre de l’ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

4.3.1 Le contrat de prestation de service d’assainissement collectif du SMERB

La gestion du service d’assainissement collectif de l’ex. SMERB a été confié à la société **Veolia Eau**.

En vertu du **contrat de prestation de service**, qui lui a été accordé pour **6 ans** à partir du 1er janvier 2022, la société Veolia Eau est responsable de l’exploitation, l’entretien et la maintenance des installations d’assainissement collectif du Syndicat mixte des eaux de la région de Buthiers (SMERB).

5 L'activité du service d'assainissement en 2024

5.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

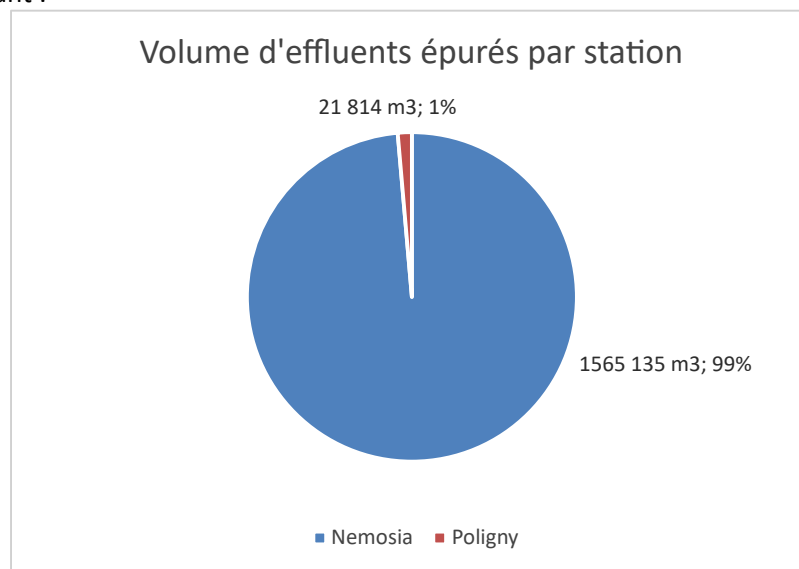
5.1.1 La collecte et le transport des eaux usées

En 2024, le concessionnaire a réalisé les opérations suivantes :

- **24 768 mètres linéaires** de réseau d'assainissement ont été curés afin de permettre le bon écoulement des eaux, dont :
 - 12 960 mètres linéaires, **soit 12% du réseau de collecte des eaux usées** ;
 - 11 808 mètres linéaires, **soit 16 % du réseau de collecte des eaux pluviales**.
- **8 179 mètres linéaires** ont été **inspectés par caméra**, soit **7,6 %** du réseau d'eaux usées, afin de contrôler les dégradations éventuelles
- **49 opérations de désobstruction** sur branchements et sur canalisations ont eu lieu.

5.1.2 Le traitement des eaux usées

En 2024, le service d'assainissement collectif du SIAEP de Nemours Saint-Pierre a traité un volume de **1 586 949 m³**, dont la répartition entre les deux stations de traitement est indiquée sur le graphique suivant :



La conformité globale des bilans 24 heures pour les deux stations de traitement des eaux usées est la suivante :

Station	Bilans 24h réalisés	Dont bilans 24h conformes	Taux conformité	Non-conformités principales	Conformité
STEP Nemosisa (Saint-Pierre-lès-Nemours)	52	51	98,1%	1 non-conformité (Phosphore total)	Conforme
STEP Poligny	1	1	100%	-	Conforme

Le fonctionnement des deux stations d’épuration du SIAEP de Nemours Saint-Pierre est **conforme** aux prescriptions de l'Arrêté du 21 Juillet 2015 modifié par l’Arrêté du 31 juillet 2020.

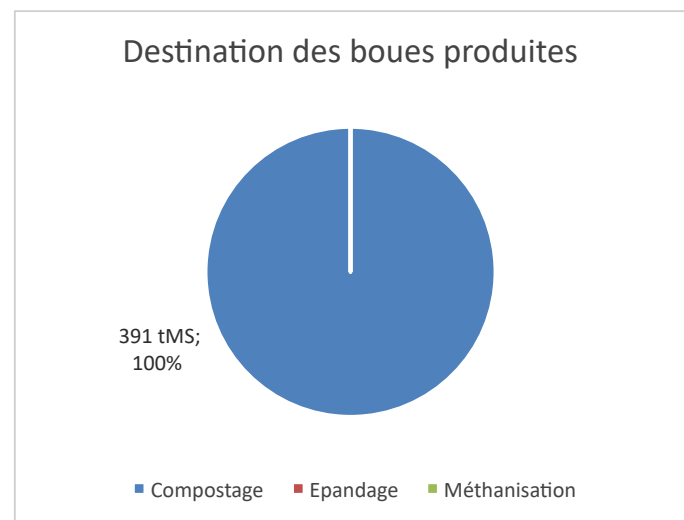
5.1.3 La gestion des boues et des sous-produits

En 2024, la production sur les deux stations a été de :

- **384 tonnes de matières sèches de boues,**
- **391 tonnes de boues évacuées,**
- **8 tonnes** de sables¹,
- **69 tonnes** de refus de dégrillage.

La station « **Nemosisa** » a également reçu en 2024, pour traitement :

- 59 m³ de matières de curage
- 217 m³ de graisses
- 1 591 m³ de matières de vidange



¹ En raison d’un dysfonctionnement de la filière de traitement des matières de curage sur la STEP NEMOSIA, une partie des matières de curage a été envoyée vers une entreprise extérieure pour traitement. Les volumes ainsi transférés ne sont pas quantifiés dans le RAD.

5.1.4 Les travaux réalisés

5.1.4.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service

Les travaux réalisés en 2024 par le concessionnaire sont les suivants :

- **Au titre du renouvellement :**
39 opérations – 82 111 €HT
- **Au titre du fonds de travaux :**
9 opérations – 71 416 €HT

5.1.4.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

- Les modifications apportées par l’avenant 3 ont mené à une fusion des fonds de travaux programmés et non programmés et à une revalorisation de +23 000€HT/an, portant la dotation à 165 355€HT/an à compter de juillet 2021.
- Les modifications apportées par l’avenant 4, ont mené à une revalorisation du fonds de travaux non-programmés de +8 097€HT/an sur les 5 années restantes du contrat, portant la dotation annuelle à 173 452€HT/an à compter de janvier 2024.

	Solde au 31/12/2024
Renouvellement	-417 343
Fonds de travaux	437 828

5.1.4.3 Opérations réalisées par le SIAEP de Nemours Saint-Pierre

Les travaux réalisés en 2024 par le Syndicat ont représenté un montant total de **77 483,64 €HT** répartis comme suit :

- **Acompte étude RSDE** : 21 453,75 €HT
- **Travaux d’étanchéité de la toiture du local, STEP NEMOSIA** : 18 121,60€HT
- **Système de vidéosurveillance** : 6 950,01 €HT
- **Remplacement éclairage STEP NEMOSIA** : 8 255,57 €HT
- **Achat de mobilier de bureau** : 4 035,21 €HT

- **Acompte étude Schéma directeur d’assainissement** : 18 667,5 €HT
- **Caution de location immobilière** : 1 500 €HT

5.2 Périmètre de l’ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

5.2.1 La collecte et le transport des eaux usées

En 2024, le concessionnaire a réalisé les opérations suivantes :

- **1 200 mètres linéaires**, soit 66% du linéaire total de réseau d’assainissement, ont été curés afin de permettre le bon écoulement des eaux.
- **3** opérations de **désobstruction** du poste de refoulement ont eu lieu.

5.2.2 Les travaux réalisés

5.2.2.1 Opérations réalisées par le SMERB

Aucuns travaux concernant le service d’assainissement collectif du SMERB n’ont été réalisés **en 2024**.

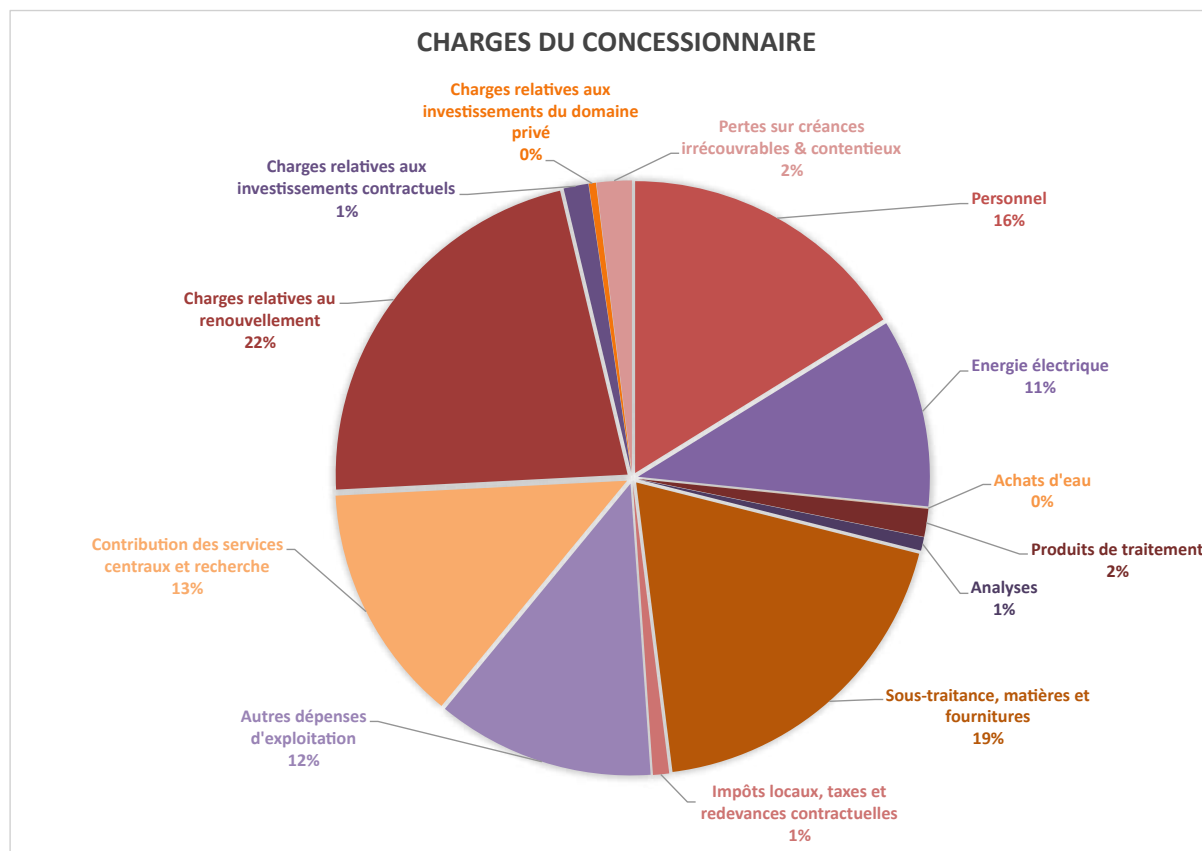
6 Les aspects financiers du service public d'assainissement collectif

6.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

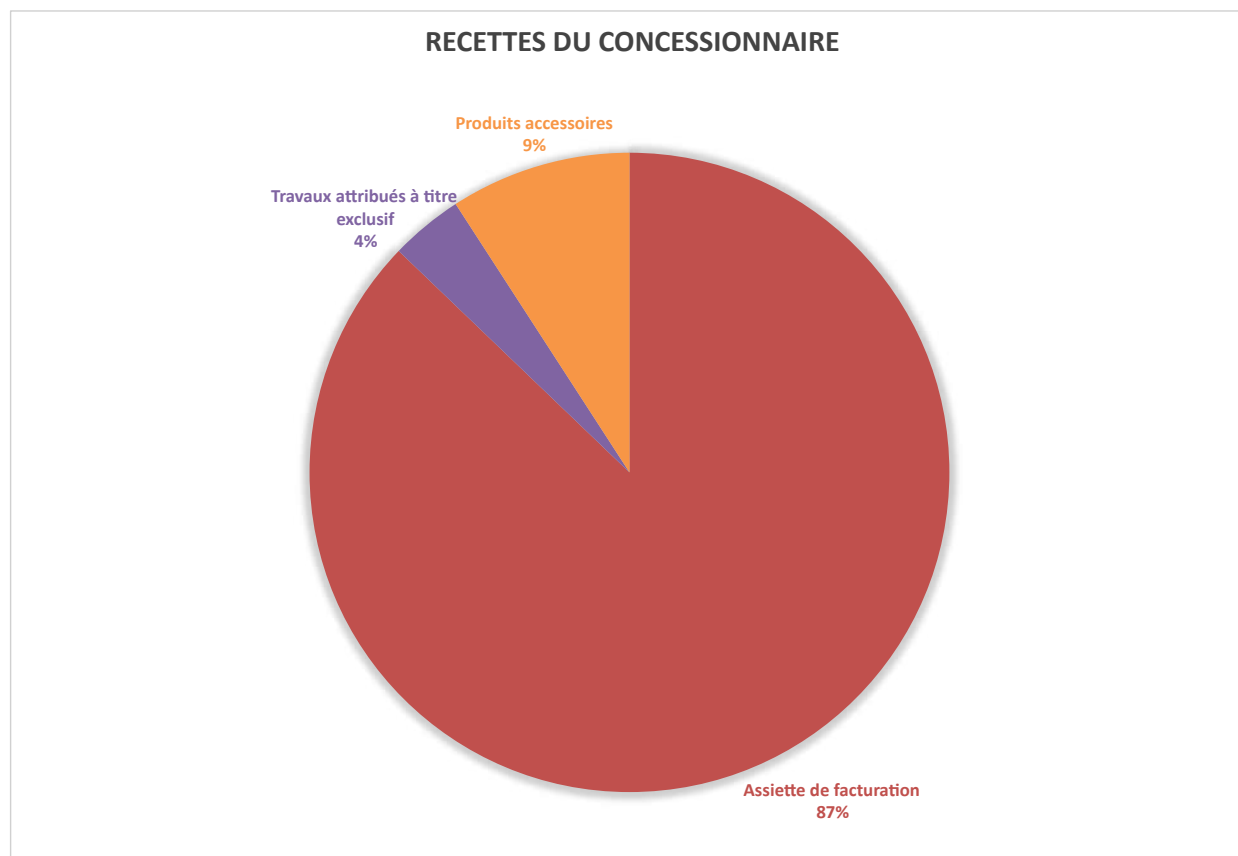
6.1.1 Les comptes du concessionnaire du service public d'assainissement collectif

6.1.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2024

En 2024, les **charges du concessionnaire** se sont élevées à **2 153,5 k€**. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls.

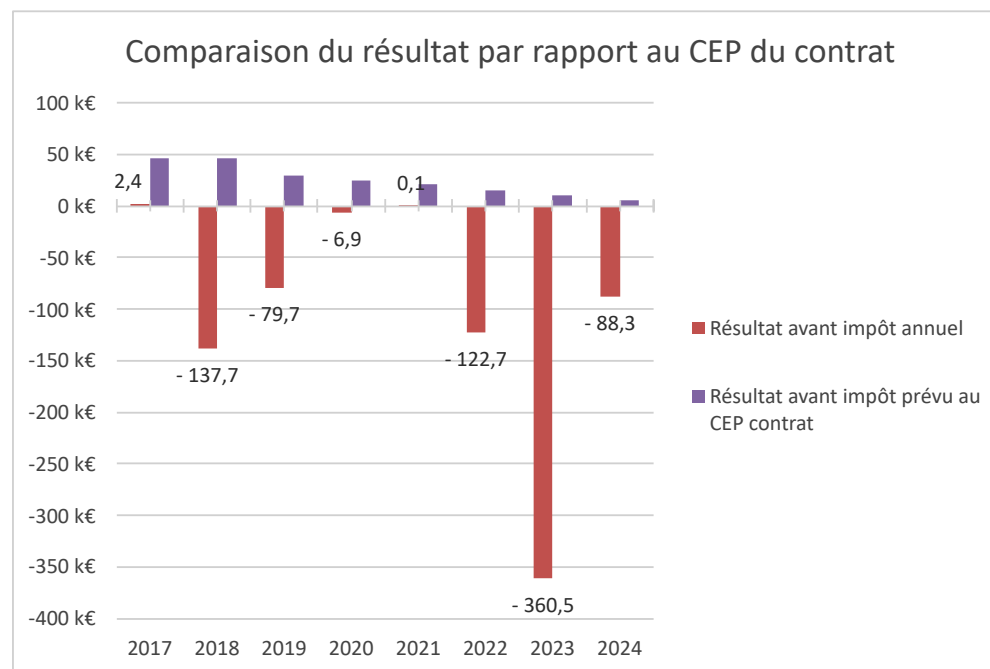


En 2024, les **recettes du concessionnaire** se sont élevées à **2 065,2 k€**.



6.1.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2024, le concessionnaire annonce un résultat négatif, il représente **-4,28% du chiffre d'affaires réalisé**.



6.1.2 Le budget d’assainissement collectif de la Collectivité

La synthèse du compte administratif du service d’assainissement collectif pour l'année 2024 s’établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	375 765,35 €
Personnel	139 463,19 €
Charges à caractère général	190 891,28 €
Autres charges de gestion courante	45 410,88 €
Intérêts de la dette	0,00 €
Recettes réelles d'exploitation	943 722,00 €
Autres taxes et redevances	834 349,44 €
Subvention d'exploitation	58 458,90 €
Autres produits de gestion courante	47 087,48 €
Produits exceptionnels	3 826,18 €
Section d'investissement	
Dépenses d'équipement	77 483,64 €
Remboursement du capital	27 993,25 €
Recettes d'investissement	187 471,53 €
Solde de gestion	567 956,65 €
Capacité d'autofinancement	539 963,40 €

En 2024, les **charges financières du SIAEP NSP se sont élevées à 27 993,25 €**, soit 27 993,25 € de remboursement du capital et 0 € d’intérêts d’emprunt.

En 2024, les **subventions d’exploitation ont représenté 58 458,90 €**.

La contribution des communes au budget du Syndicat pour la **gestion des eaux pluviales s’est élevée à 94 655,74 €**.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe Assainissement collectif à la clôture de l’exercice était la suivante :

Capital restant dû : 105 106,80 €

Solde de gestion : 567 956,65 €

6.1.3 La facturation de la redevance Assainissement collectif

6.1.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’assainissement collectif rendu qui comprend, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

La redevance assainissement est établie en fonction des charges du service et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**
L’assiette de la redevance se base sur la consommation relevée au compteur de chaque usager.
- **Qui perçoit l’argent de la facture d’assainissement collectif ?**
 - Une part « Concessionnaire » de la redevance revient à la SAUR pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés.
 - Une part « Collectivité » de la redevance revient au SIAEP de Nemours Saint-Pierre pour les travaux éventuels.
 - Une part « Taxes » de la redevance revient à l’agence de l’eau Seine Normandie, pour la modernisation des réseaux de collecte

Les tarifs qui ont été appliqués sont présentés ci-contre :

Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

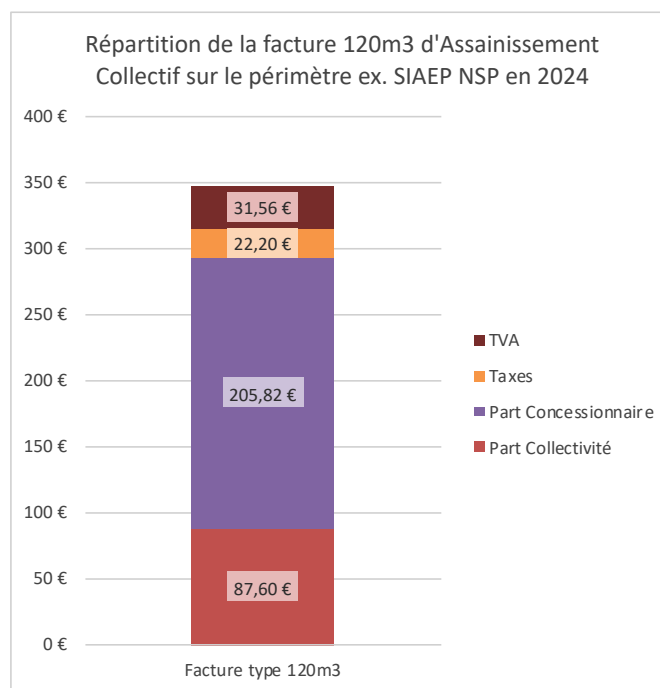
Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-déléataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

	1er janv 2017	1e janv 2018	1e janv 2019	1e janv 2020	1e janv 2021	1e janv 2022	1e janv 2023	1e janv 2024	1e janv 2025
Part Concessionnaire									
Part variable (SAUR)	1,3297 €	1,3473 €	1,3963 €	1,4285 €	1,4473 €	1,5169 €	1,6052 €	1,7152 €	1,7217 €
Part Collectivité									
Part variable	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73
Taxes									
Ag de l'eau - Modern.	0,3000 €	0,3000 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,0270 €
TVA	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Prix TTC/m3 pour 120m3	2,60 €	2,62 €	2,54 €	2,58 €	2,60 €	2,68 €	2,77 €	2,89 €	2,73 €

6.1.3.2 La facture Assainissement collectif des usagers

En 2024, le montant de la facture d’assainissement collectif pour un **volume type de 120 m³** s’est établi à **347,19 €TTC** soit **2,89€ TTC par m³ assainit.**

La répartition de la facture est la suivante :



6.1.3.3 État des impayés

En 2024, le **taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente** était de 3,22 % sur le périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre.

6.2 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

6.2.1 Rémunération du prestataire du service public d'assainissement collectif

En 2024, le prestataire a été rémunéré **6 258 €HT au titre de l'exploitation du service d'assainissement collectif**. Le tableau suivant indique le montant annuel de la prestation, actualisé selon le coefficient d'actualisation défini au contrat :

Année	2022	2023	2024	2025
Rémunération annuelle actualisé (€HT)	5 447 €	6 103 €	6 258 €	6 293 €
coefficient d'actualisation	1,0000	1,1204	1,1489	1,1554

6.2.2 Le budget d’assainissement collectif de la Collectivité

La synthèse du compte administratif du service d’assainissement collectif pour l’année 2024 s’établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	24 860,63 €
Personnel	3 654,12 €
Charges à caractère général	9 730,60 €
Autres charges de gestion courante	1 204,07 €
Intérêts de la dette	7 756,87 €
Charges exceptionnelles	2514,978
Recettes réelles d'exploitation	45 152,10 €
Autres taxes et redevances	44 627,79 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	304,88 €
Produits exceptionnels	219,44 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Remboursement du capital	32 630,12 €
Recettes d'investissement	123 080,09 €
Solde de gestion	28 048,35 €
Capacité d'autofinancement	-12 338,64 €

En 2024, les **charges financières du SMERB** se sont élevées à **40 386,99 €**, soit 32 630,12 € de remboursement du capital et 7 756,87 € d’intérêts d’emprunt. **Les subventions d’exploitation ont représenté 0 €.**

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe relatif à l’assainissement collectif à la clôture de l’exercice était la suivante :

Capital restant dû : 276 646,10 €
Solde de gestion : 28 048,35 €

6.2.3 La facturation de la redevance d’assainissement collectif

6.2.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’assainissement collectif rendu qui comprend, la collecte et le transport des eaux usées.

La redevance assainissement est établie en fonction des charges du service et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**

L’assiette de la redevance se base sur la consommation relevée au compteur de chaque usager.

- **Qui perçoit l’argent de la facture d’assainissement collectif ?**

- Une part « Collectivité » de la redevance revient au SMERB pour rémunérer le prestataire et financer les travaux éventuels, composée de :
 - Une part fixe (identique pour tous les abonnés)
 - Une part variable différente selon le lieu de résidence des abonnés. En effet, 5 branchements, sur 100 au total, sont directement raccordés à la station d’épuration de la base de loisirs, et ne participent pas à la même hauteur, à travers leur part variable, au financement de l’exploitation, de l’entretien, de l’amortissement et du renouvellement des canalisations (et du poste de refoulement) d’eaux usées.
- Une part « Taxes » de la redevance revient à l’agence de l’eau Seine Normandie, pour la modernisation des réseaux de collecte.
- Le prestataire est rémunéré par la collectivité, selon un forfait à la hauteur des prestations réalisées annuellement, dont le montant est établi en 1^{ère} année de la prestation et actualisé chaque année selon un coefficient d’actualisation défini au contrat.

Les tarifs appliqués sont présentés ci-contre :

Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

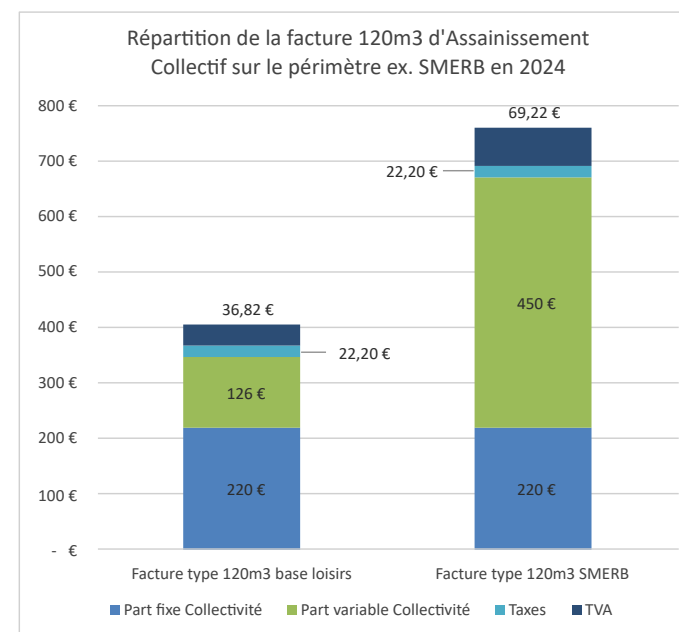
	1e janv 2022	1e janv 2023	1e janv 2024	1e janv 2025
Tarif				
Part fixe	220 €	220 €	220 €	220 €
Part variable SMERB	3,70 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €
Part variable base loisirs	1,05 €	1,05 €	1,05 €	1,05 €
Taxes				
Ag de l'eau - Modernisation	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,0351 €
TVA	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Prix TTC/m3 pour 120m3 SMERB	6,29 €	6,35 €	6,35 €	6,18 €

6.2.3.2 La facture Assainissement collectif des usagers

En 2024, le montant de la facture d’assainissement collectif sur le périmètre de l’ex. SMERB, s’est établi, pour un volume consommé annuel type de 120 m³ :

- A **761,42 € TTC** soit **6,35 € TTC par m³ assainit** pour les abonnés raccordés au réseau d’assainissement du syndicat.
- A **405,05 € TTC** soit **3,38 € TTC par m³ assainit** pour les abonnés directement raccordés au réseau d’assainissement de la base de loisirs.

La répartition de chacune des deux factures est la suivante :



7 Le Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC)

7.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

7.1.1 Le service aux usagers

Le **Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC)** a pour vocation d'assurer le contrôle de tout système d'assainissement autonome effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif.

Le SIAEP de Nemours Saint-Pierre a confié la gestion de son service d’assainissement non collectif à la société **SAUR**, dans le cadre du contrat de concession de service public d’assainissement collectif signé pour une période de **12 ans** à partir du 1er janvier 2017.

La société SAUR est responsable du :

- Contrôle de l’existant
- Contrôle de bon fonctionnement
- Diagnostic anticipé lors des ventes
- Contrôle du neuf (conception, réalisation)

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'installations d'assainissement non collectif	NR	NR	452	439
Nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées	39	70	34	49
Contrôle diagnostic de l’existant lors de vente	29	17	16	5
Vérification périodique du bon fonctionnement et de l’entretien	0	41	1	40
Vérification de la conception des travaux	9	6	12	2
Vérification de l'exécution des travaux	1	6	5	2
Évaluation du nombre d’habitants desservis par le service public d’assainissement non collectif (D301.0)	NR	NR	NR	1 549
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	100	100	100	100
Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectif (P301.3)	NR	NR	NR	93,1%

7.1.2 Les aspects financiers du Service Public d’Assainissement Non Collectif

7.1.2.1 Les tarifs de l’Assainissement Non Collectif

En contrepartie des contrôles et prestations réalisées chez les usagers disposant d’installations d’assainissement non collectif, le concessionnaire est rémunéré par les usagers sur la base du bordereau des prix unitaires contractuel.

Prestation	Détail	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2022	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2023	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2024	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2025
Redevance pour le contrôle de conception d'un projet neuf (TVA 20%) et pour les réhabilitations (TVA 10%) – Maison individuelle	Contrôle de conception (sur dossier)	96,69 €	100,20 €	104,52 €	106,84 €
	Contrôle de réalisation	170,63 €	176,83 €	184,45 €	188,53 €
	Contre visite	96,69 €	100,20 €	104,52 €	106,84 €
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement – Maison individuelle	Contrôle de bon fonctionnement (comprenant le contrôle et la contre-visite si nécessaire)	133,45 €	138,30 €	144,26 €	147,46 €
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement – Habitat collectif	Contrôle de bon fonctionnement (comprenant le contrôle et la contre-visite si nécessaire)	196,02 €	203,14 €	211,89 €	216,59 €
Contrôle lors d'une cession immobilière	Contrôle (dont contre visite)	193,38 €	200,41 €	209,04 €	213,67 €

7.1.2.2 Le budget du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

En 2024, les **charges assumées par le Syndicat** pour le SPANC se sont élevées à **0 €**. Le montant des recettes s’élevait à **0 €**.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe SPANC à la clôture de l’exercice était la suivante :

Capital restant dû : 0,00 €
Solde de gestion : 0 €

7.2 Périmètre de l’ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

7.2.1 Le service aux usagers

Le **Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC)** a pour vocation d'assurer le contrôle de tout système d'assainissement autonome effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif.

Le SMERB a confié la gestion de son service d’assainissement non collectif à la société **ESEA**, dans le cadre d’un contrat de prestation de service signé pour une période de **1 an** à partir du 1er janvier 2024, reconductible annuellement.

La société ESEA est responsable du :

- Contrôle de l’existant
- Contrôle de bon fonctionnement
- Diagnostic anticipé lors des ventes
- Contrôle du neuf (conception, réalisation)

	2024
Nombre d'installations d'assainissement non collectif	718
Nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées	20
Contrôle diagnostic de l’existant lors de vente	10
Vérification périodique du bon fonctionnement et de l’entretien	0
Vérification de la conception des travaux	7
Vérification de l'exécution des travaux	3
Évaluation du nombre d’habitants desservis par le service public d’assainissement non collectif (D301.0)	1 158
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	100
Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectif (P301.3)	91,7 %

7.2.2 Les aspects financiers du Service Public d’Assainissement Non Collectif

7.2.2.1 Les tarifs de l’Assainissement Non Collectif

En contrepartie des contrôles et prestations réalisées chez les usagers disposant d’installations d’assainissement non collectif, **le concessionnaire est rémunéré par la collectivité** sur la base du bordereau des prix unitaires contractuel.

Prestation	Détail	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2025
Redevance pour le contrôle de conception et réalisation pour une habitation jusqu'à 20 EH (TVA 10%)	Contrôle de conception (sur dossier)	125 €
	Contrôle de réalisation	165 €
	Contre visite	80 €
	Déplacement sans intervention	60 €
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des ventes (TVA 10%)	Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des ventes	195 €
	Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des ventes – URGENT	245 €
	Déplacement sans intervention	60 €
Majoration des interventions (TVA 10%)	De 21 à 40 EH	90 €
	De 41 à 100 EH	180 €
	De 101 à 200 EH	360 €

7.2.2.2 Le budget ANC du SMERB

En 2024, les **charges d’exploitation assumées par le Syndicat** pour le SPANC se sont élevées à **4 275,94 €**. Le montant des **recettes d’exploitation** s’élevait à **19 037,64 €**.

La synthèse du compte administratif du service d’assainissement non-collectif du SMERB pour l'année 2024 s’établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	4 530,26 €
Personnel	913,53 €
Charges à caractère général	2 432,65 €
Autres charges de gestion courante	301,02 €
Intérêts de la dette	254,32 €
Charges exceptionnelles	628,7445
Recettes réelles d'exploitation	
	19 037,64 €
Autres taxes et redevances	18 906,56 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	76,22 €
Produits exceptionnels	54,86 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	170 906,33 €
Remboursement du capital	11 182,28 €
Recettes d'investissement	16 069,40 €
Solde de gestion	
	14 761,70 €
Capacité d'autofinancement	
	3 325,10 €

En 2024, les **charges financières du SMERB** se sont élevées à **11 436,60 €**, soit 11 182,28 € de remboursement du capital et 254,32 € d’intérêts d’emprunt. **Les subventions d’exploitation ont représenté 0 €.**

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe relatif à l’assainissement non-collectif à la clôture de l’exercice était la suivante :

Capital restant dû : 56 586,83 €

Solde de gestion : 14 761,70 €

8 Annexes

8.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

8.1.1 Comptes annuels de résultat d'exploitation du concessionnaire en 2024

CARE	2024
Charges (k€)	3 101,4
Personnel	348,5
Energie électrique	224,8
Produits de traitement	33,2
Analyses	16,1
Sous-traitance, matières et fournitures	410,9
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	19,2
Autres dépenses d'exploitation	259,8
Télécommunications, poste et télégestion	7,9
Engins et véhicules	72,1
Informatique	79,2
Assurances	7,2
Locaux	73,5
Divers	19,9
Contribution des services centraux et recherche	284,6
Collectivité et autres organismes publics	947,9
Part collectivité	753,5
Autres organismes publics	194,4
Charges relatives au renouvellement	475,9
Pour garantie de continuité du service	48,5
Programme contractuel	-1,7
Fonds contractuel	429,1
Charges relatives aux investissements du domaine privé	8,6
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	41,9
Résultat avant impôt	-88,3
Résultat avant impôt	-88,3

Produits	3 013,1
Assiette de facturation	1 800,3
Collectivité et autres organismes publics	947,9
Travaux attribués à titre exclusif	76,0
Produits accessoires	188,8
Résultat avant impôt	-88,3
Résultat	-88,3

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT	DÉLIBÉRATION
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement (AC et ANC) de l'Exercice 2024	AS2025_056

Le Président rappelle qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016.

Ce Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement » de l'exercice 2024 de l'ensemble de 2 anciens Syndicats, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le Président demande au Comité Syndical de valider la présentation de Cogite sur RPQS « Assainissement» de l'exercice 2024 et de passer aux votes



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

AVENANT N°5 AU CONTRAT DE CSP AVEC SAUR SUR LE TERRITOIRE DE L'EX. SIAEP NSP : MISE EN PLACE D'UN ÉCO-PÂTURAGE SUR LA STEP NEMOSIA (1/2)



L'objectif est de remplacer l'entretien mécanique des espaces verts de la station d'épuration NEMOSIA par de l'éco-pâturage.



Plan de la zone d'éco-pâturage →



Légende

Jaune : Superficie de la zone d'éco-pâturage (environ 9303 m²)

Rouge : Distance à clôturer (environ 326 mètres)

Bleu : Superficie des panneaux solaires (environ 2188 m²)

AVENANT N°5 AU CONTRAT DE CSP AVEC SAUR SUR LE TERRITOIRE DE L'EX. SIAEP NSP : MISE EN PLACE D'UN ÉCO-PÂTURAGE SUR LA STEP NEMOSIA (2/2)

A - INTEGRATION DES VARIATIONS DE PRODUITS ET DE CHARGES

Charges d'exploitation supplémentaires	Quantité à considérer	Unité	x	P.U HT		Montant global correspondant (en € HT/an)
--	-----------------------	-------	---	--------	--	---

A.1.Charges d'exploitation supplémentaires liées à l'intégration de l'écopâturage sur la STEP du 01/01/2026 au 31/12/2028

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	Frais d'installation de la clôture (grillage + poteaux)	1,00	forfait	x	4 379,00 €	=	4 379 €
	Location annuelle des moutons	3,00	forfait	x	2 280,00 €	=	6 840 €
SOUS-TOTAL A.1						=	11 219 €

A.2. Charges d'exploitation à retirer liées à l'intégration de l'écopâturage sur la STEP du 01/01/2026 au 31/12/2028

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	Frais d'espace vert par an à supprimer	-3,00	forfait	x	13 337,00 €	=	- 40 011 €
	Frais d'espaces vert complémentaires à l'écopâturage	3,00	forfait	x	4 335,00 €	=	13 005 €
SOUS-TOTAL A.2						=	- 26 996 €

TOTAL IMPACT AVENANT N°1 (A1 + A2 + A3 + A4) - valeur 2025

- 15 787 €

TOTAL IMPACT ANNUEL - AVENANT N°1 (A1 + A2 + A3 + A4) - valeur 2025

- 5 262 €

B - PROPOSITION DE REPARTITION

Augmentation du solde du compte de renouvellement électromécanique

Montant annuel à imputer sur le solde du compte électromécanique - valeur 2025	5 262 €	Total sur 3 ans :	15 787 €
Montant annuel à imputer sur le solde du compte électromécanique - valeur 2017	4 438 €	Total sur 3 ans :	13 313 €

Gain financier évalué à +5262 € HT/an sur 3 ans (2026-2028), redistribué pour augmenter la dotation du fonds de renouvellement électromécanique non-programmé de + 4438 € HT/an (valeur 2017) sur 3 ans : 55 784 € HT/an => 60 222 € HT/an.

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT	DÉLIBÉRATION
Avenant n° 5 – Contrat de Concession de Service Public d’Assainissement - SAUR – Ex SIAEP NSP (1/2)	AS2025_057

Par délibération 2016/033 du SIAEP NSP du 11 Novembre 2016, le Conseil Syndical a accordé sa gestion de l'assainissement collectif et non collectivité, à La Saur sous un Contrat de Concession du service public d'assainissement en date du 12 décembre 2016 pour une durée de 12 ans. Ce contrat a été depuis modifié par 4 Avenants.

Pour rappel :

- Avenant n°1 –Mise à jour du patrimoine avec l’intégration de plusieurs équipements sur le site de la STEF à Darvault et du Gymnase à Nemours.
- Avenant n°2 –L’intégration du cout des contrôles de bon fonctionnement des ANC
- Avenant n° 3- L’intégration d’un poste de refoulement sur St Pierre les Nemours et fusion des comptes de renouvellement programmé et non programmé
- Avenant n°4 :L’ intégration d’un nouveau poste de refoulement, Rue Gde Montagne, entrée de la nouvelle station épuration de Poligny, suppression de l’ancienne station d’épuration de Poligny et installation d’une centrale photovoltaïque par RESERVOIR SUN sur le site de la station d’épuration Nemosia.

Le Président rappelle au Comité Syndical que l’ensemble de ces Avenants a modifié la rémunération initiale du Concessionnaire.

Le Président expose l’objectif ainsi que les conséquences financières de l’Avenant n°5 portant sur la mise en place d’un éco pâturage pour l’entretien des espaces verts de la Step Nemosia sur le contrat de Concession de service public d’assainissement.

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT	DÉLIBÉRATION
Avenant n° 5 – Contrat de Concession de Service Public d’Assainissement - SAUR – Ex SIAEP NSP (2/2)	AS2025_057

Objectif et conséquences financières:

- Remplacer l’entretien mécanique des espaces verts de la Step Nemosia par la mise à disposition de moutons par la Ferme OLIN à Reclose (proximité)
- Le cout des frais de location des moutons et de l’investissement pour la pose d’une clôture par rapport à l’entretien mécanique, apporte un gain de 5262 € HT par an soit sur 3 ans 15 787 € HT . Cette bonification sera reportée de renouvellement électromécanique du contrat
- Le président rappelle que cet avenant n’a pas d’incidence sur la part de l’exploitant du prix de l’eau assainie.
- Le Président demande au Comité Syndical de valider l’avenant n°5 et de passer aux votes



Adoption par l’assemblée à l’unanimité

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



AFFAIRES DIVERSES

- 1) RÉHABILITATION PAR L'INTÉRIEUR DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DU CENTRE-VILLE DE NEMOURS ET RUES DES PRAILLONS / DE LA CABONE À BAGNEAUX-SUR-LOING (SAUR)
- 2) RÉHABILITATION DES PR PASTEUR ET THIERS SUR NEMOURS

1) RÉHABILITATION PAR L'INTÉRIEUR DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DU CENTRE-VILLE DE NEMOURS ET DES RUES DES PRAILLONS / DE LA CABONE À BAGNEAUX-SUR-LOING (SAUR)

Description des travaux :

Nature des travaux :

À la suite de l'analyse des inspections télévisées (ITV) réalisées en 2023 et 2024, des travaux ponctuels sans tranchées (fraisage de dépôts durs, racines et branchements pénétrants, pose de manchettes inox avec membrane EPDM ou fibre de verre) sont prévus sur les désordres identifiés.

Ces travaux ont pour objectifs de renforcer localement la canalisation, d'assurer l'étanchéité et la bonne collecte des effluents.

Ces travaux couvrent un linéaire d'environ 9 km de réseau d'eaux usées (rue de la Cabone / rue des Praillons à Bagneaux sur Loing, centre-ville historique de Nemours).

59 manchettes seront posées et 55 opérations de fraisage réalisées.

Prestataire : SAUR (sous-traitance à la société CISE TP)

Prix : 131 756 € HT (fonds de travaux)

Période : 2nd semestre 2025



Pose d'une manchette inox avec un joint EPDM par un robot.

Exemples de désordres traités :



Dépôt dur



Branchement pénétrant



Fissure circonférentielle ouverte



Effondrement partiel

2) RÉHABILITATION DES PR PASTEUR ET THIERS SUR NEMOURS

Description des travaux PR (Poste de Relevage) Pasteur :

Nature des travaux : Remplacement de l'armoire électrique, de la trappe d'accès et des équipements métalliques corrodés à l'intérieur du poste (pieds d'assise, barres de guidage, chaines, pompes, clapets anti-retours, plateforme et échelle)

Prestataire : SAUR

Prix : 50 156 € HT (fonds de travaux)

Période : remplacement de la plaque d'accès et de l'armoire électrique réalisés au 1^{er} semestre. Remplacement des équipements intérieurs du poste prévus fin septembre.

Description des travaux PR Thiers :

Nature des travaux : Remplacement de la trappe d'accès

Prestataire : SAUR

Prix : 4 092 € HT (fonds de travaux)

Période : Travaux terminés

Trappes d'accès des PR Pasteur et Thiers renouvelées par des trappes en aluminium sur le mois de juin.

Ajout de poteaux anti-stationnement respectant les indications de la commune de Nemours



SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE CETTE ANNÉE

	Objet	Territoire	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds propres)	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds de travaux SAUR ex. SIAEP NSP)	Etat	Détail avancement
Etudes	Etude hydraulique fine du by-pass en tête de station d'épuration (en amont du PR Gymnase, A2) pour mettre en conformité le point de mesure de débit (3D eau)	SIAEP NSP	12 500 €		Réalisé	
	Campagne 2022 de contrôles de conformité de 18 raccordements non domestiques (industriels) (dans le cadre du diagnostic permanent) (SAUR)	SIAEP NSP	20 111 €		En cours	En cours - mission démarrée en 2022
	STEP Nemosia - Recherche de l'origine des micropolluants – Diagnostic amont (Sepia Conseils)	SIAEP NSP	54 725 €		Réalisé	
	AMO pour lancer un Schéma Directeur d'Assainissement (Test Ingénierie)	SIAEP NSP	28 528 €		En cours	En cours - Suivi du SDA
	Schéma Directeur d'Assainissement EU et EP (Artelia/Altério)	SIAEP NSP	440 605 €		En cours	En cours - Lancement fin novembre 2024, durée 2 ans
	Mise en conformité de l'autosurveillance des 5 points de rejet au milieu naturel (A1) situés sur le réseau de collecte	SIAEP NSP	50 000 €		Non lancé	Estimation - attente d'éléments complémentaires dans le cadre du SDA
	Etude d'opportunité + étude préalable pour l'établissement du plan d'épandage des boues de Nemosia en agriculture (Valbé)	SIAEP NSP	10 090 €		En cours	Restitution phases 1&2 envisagée en novembre-décembre 2025
	Lancement MOE pour la création d'un hangar de stockage des boues de Nemosia	SIAEP NSP	90 000 €		Non lancé	Estimation - attente mission de Valbé + acquisition du terrain
	Total études :		706 559 €	- €		
Travaux	Travaux sur STEP					
	Mise en conformité du point de rejet A2, suite à l'étude menée par 3D eau (SAUR)	SIAEP NSP	4 516 €		En cours	à planifier au 2nd semestre 2025
	Parcelle de 2,35 ha pour la construction d'un hangar de stockage des boues	SIAEP NSP	20 800 €		Non lancé	Frais de notaire inclus. En cours d'acquisition.
	Amélioration de la ventilation du local du dégrilleur du PR Gymnase (SBPI)	SIAEP NSP	4 800 €		Réalisé	
	Réhabilitation du canal de comptage des eaux usées traitées par Nemosia (GBC)	SIAEP NSP	12 180 €		Réalisé	
	Travaux sur réseaux					
	Remplacement trappe d'accès PR Pasteur et remplacement des équipements métalliques et de l'armoire électrique (SAUR)	SIAEP NSP		50 156 €	En cours	réalisation des travaux sur juin-juillet et septembre 2025
	Remplacement trappe d'accès PR Thiers (SAUR)	SIAEP NSP		4 092 €	Réalisé	
	Remplacement de 3 tampons d'eaux usées sur Nemours (VAUVELLES)	SIAEP NSP		1 185 €	Réalisé	
	Amélioration de la canalisation de relevage DIP Sanson, avec ajout d'un té de curage, Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		8 909 €	En cours	à planifier au 2nd semestre 2025
	Réfection boîte de branchement au 4 rue de Sanson, Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		1 063 €	Réalisé	
	Renouvellement trappe du PR Moulin à Tan	SIAEP NSP		3 190 €	En cours	à planifier au 2nd semestre 2025
	Réhabilitation sans tranchée réseau d'eaux usées du centre ville de Nemours, Bagneaux sur Loing (3 devis) (SAUR, travaux sous-traités à CISE TP)	SIAEP NSP		131 756 €	En cours	à planifier au 2nd semestre 2025
	Réhabilitation sans tranchée réseau d'eaux usées du centre ville de Nemours (complément) et secteur place Saint Pierre à SPLN (2 devis) (SAUR, travaux sous-traités à CISE TP)	SIAEP NSP		62 870 €	Non lancé	Modification des devis demandée
	Mise en conformité des 5 points de rejet A1, suite à l'étude	SIAEP NSP	25 000 €		Non lancé	Estimation
Total travaux :		67 296 €	263 222 €			
Total projeté et réalisé sur le périmètre assainissement du SMEAPN en 2025			773 855 €	263 222 €		
			1 037 076 €			

MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS/RÉPONSES PÔLE ASSAINISSEMENT

Question Mme Véronique GABORIT : qu'est ce que représente 3% d'impayés des abonnés en assainissement collectif pour le Syndicat sur le territoire de l'ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre ?

Réponse (COGITE) : cela représente une perte pour le Syndicat d'environ 20 k € HT pour la part assainissement collectif du prix de l'eau et 35 k € HT pour la part eau potable du prix de l'eau.

Remarque du Président : les quantités de sable évacuées en 2024 sont extrêmement faibles (8 kg).

Réponse (Syndicat, après recherches post CS) : la filière d'acceptation des matières de curage est tombée hors-service en début d'année 2024, avec un élément clé (le grapin) qui n'a pu être réparé qu'en 2025. Par conséquent, la quantité de sable valorisée a été très faible. Par contre, le chiffre serait en réalité de 8 tonnes. Pendant cette période, les matières issues du curage des réseaux d'eaux pluviales ont été directement évacuées, sans possibilité d'en extraire le sable.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président remercie Monsieur LAINÉ Pierre, Madame BOISSY Véronique et Madame DROUET Véronique pour le travail accompli et lève la séance à 20h40.

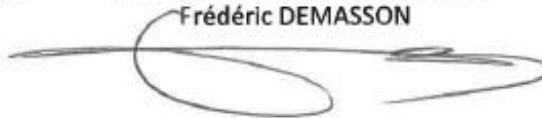
Le Président
Christian PEUTOT



Le Secrétaire affaires générales
Véronique GABORIT



Le Secrétaire affaires Eau Potable
Frédéric DEMASSON



Le Secrétaire affaires AC & ANC
Fanny BONIN

